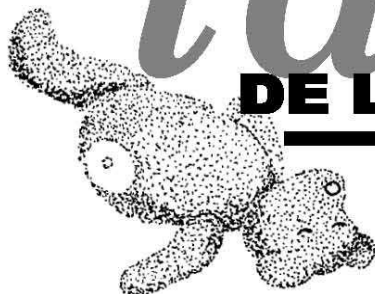


la lettre

DE LA COMMISSION ENFANTS



AMNESTY INTERNATIONAL - Commission enfants - 76, boulevard de la Villette - 75940 Paris Cedex 19
Tel. : 01.53.38.65.65 - Fax : 01.53.38.55.00 - Ligne directe : 01.53.38.65.32 - E-mail : comenfants@amnesty.fr

AMNESTY
INTERNATIONAL 

N° 21
avril 2012
Public
SF 12 – ENF 12

Jugement historique de la CPI
Edito
Communiqué de presse d'Amnesty
La vie de la commission
Mineurs en rétention
Appels aux candidats

Sur le front des enfants soldats

- Somalie
- RDC
- Inde
- Afghanistan
- Soudan-sud
- Les enfants soldats face à la réinsertion
- La guerre n'est pas un jeu d'enfants

Actualités – France

- La délinquance des mineurs...
- Les Etablissements Pénitentiaires pour Mineurs
- Paris : exilés mineurs à la rue
- Contrôle d'identité des jeunes issus des minorités

Actualités – Monde

- Crime d'honneur en Europe
- Grèce : les orphelins de la crise
- Le Vatican face à la pédophilie
- Espagne : justice pour les enfants volés
- Slovaquie : une école condamnée pour discrimination
- Russie : suicides d'enfants
- Brésil-Argentine-Paraguay : trafic d'enfants
- Maroc : l'enfer des enfants des rues
- Menace de crise alimentaire au Sahel
- Afghanistan : mort d'enfants lors de combats
- Afghanistan : une mineure veut que sa belle-famille aille en prison
- Des orphelins nord-coréens cachés en Chine

En bref

France – Monde

Agenda

- Film
- Livres
- DVD

Jugement historique de la CPI sur le recours aux enfants soldats

Après 2 ans de procès, 204 jours d'audience et l'audition de 67 témoins, le 14 mars 2012, la Cour pénale internationale a prononcé son premier verdict.

Elle a reconnu Thomas Lubanga coupable de crime de guerre pour avoir participé de manière concertée à une entreprise de recrutement, conscription volontaire ou forcée et utilisation d'enfants soldats durant la guerre qui a ensanglanté l'Ituri (Nord Est de la RDC) entre 2002 et 2003.

C'est le premier jugement de la CPI. Ce verdict ouvre la voie à la lutte contre l'impunité. Amnesty International fait pression afin que les autres individus inculpés par la CPI et qui sont encore en fuite soient promptement arrêtés et menés devant le tribunal de La Haye (voir le communiqué de presse page suivante).

Edito

France : enfance négligée, jeunesse en péril ?

Si l'on considère le large spectre des privations et violences – brutales et systématiques – perpétrées contre des enfants à travers le monde, la France reste un pays relativement respectueux des droits de ces derniers.

Il convient, en effet, de parler de «respect relatif» car tout n'est évidemment pas parfait au pays des droits de l'Homme et ce, y compris pour les enfants. Loin s'en faut...

Ainsi, à l'occasion de sa 51ème session de travail (en 2009), le Comité des droits de l'enfant des Nations unies, avait notamment formulé quelques sérieuses préoccupations dans ses conclusions sur la situation des droits de l'enfant en France.

Il s'était par exemple alarmé de plusieurs écarts des pouvoirs publics avec les droits énoncés dans la Convention des Nations unies relative aux droits des enfants : multiplication de bases de données dans le système éducatif s'opposant au droit à la protection de la vie privée, allégations de mauvais traitements dans les lieux de privation de liberté et usage excessif de la force par des agents de la force publique à l'encontre de mineur(e)s, images négatives et stigmatisantes véhiculées sur les adolescents issus des banlieues ou des quartiers dits «défavorisés», augmentation du nombre de cas de négligence ou de maltraitance concernant les enfants, etc.

C'est en tout cas sur ce dernier point que nous souhaiterions ici revenir. Celui de la négligence. S'il est vraisemblablement question, dans les observations du Comité, de négligences viles et délibérées à l'égard des enfants, d'autres formes de négligences méritent également que l'on s'y attarde.

Ces négligences renvoient d'autre part à l'incapacité de la société et des adultes ayant autorité à offrir à chaque étape de l'enfance - adolescence comprise - un environnement sain, rassurant (stable) et intelligible à ces enfants/jeunes !

Ces derniers mois, certains drames et faits divers mettant en cause ou concernant des enfants (suicides, fugues mortelles, dénonciation des concours de mini-miss ou des jeux vidéos ultra violents) ont suscité dans l'opinion publique un émoi tout à fait compréhensible. Évidemment, le risque zéro n'existe pas et certains drames ne sont parfois imputables à personne.

Néanmoins, le recul nous amène nécessairement à nous demander si chacun d'entre nous, à son niveau, fait preuve de vigilance et de discernement au contact d'un enfant – a fortiori lorsqu'il en a la responsabilité. Ne commettons-nous pas trop souvent par

confort, par empressement ou par préjugés, la dramatique erreur d'être dans l'instantanéité et la précipitation avec ces (nos) enfants, quand le bon sens nous invite à nous caler à leur rythme et donner la priorité à leur intérêt avant les nôtres ?

La tâche n'est pas toujours facile mais nous devons saisir chaque occasion d'aider ces enfants à s'épanouir et à trouver leur place dans notre société (sans distinction de leurs origines, de leur nationalité, de leur condition sociale ou de leur âge) pour qu'ils trouvent demain, à leur tour, des solutions appropriées aux problèmes que la vie et le monde leur opposeront.

Puisque cette élection présidentielle constitue une occasion de nous interroger sur la place de nos enfants/nos jeunes dans notre projet de société, prenons le temps de saluer le travail précieux de tous ces éducateurs (éducation populaire, prévention spécialisée, PJJ) ou enseignants, de ces assistants de service social, ces juges pour enfants, ces praticiens ou pédopsychiatres qui entourent et mettent en confiance ces générations en devenir.

Enfin, au moment où leurs moyens sont réduits et leurs professions fragilisées, jouons pleinement notre devoir de citoyens et d'adultes pour qu'ils puissent à nouveau correctement et durablement exercer leurs missions.

Lionel Quille,

Responsable de la Commission Enfants

COMMUNIQUÉ DE PRESSE D'AMNESTY INTERNATIONAL

Jugement historique de la CPI sur le recours aux enfants soldats



Thomas Lubanga en 2002
et au cours de son procès en 2009
Photo RFI.

**Thomas Lubanga
reconnu coupable
de crime de guerre.**

Le fait que Thomas Lubanga Dyilo, chef d'un groupe armé congolais, soit reconnu coupable d'avoir utilisé des enfants dans le cadre d'un conflit armé, montre que la Cour pénale internationale (CPI) est en mesure de traduire en justice les pires responsables de génocides, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre, a déclaré Amnesty International.

Une Chambre de première instance composée de trois juges a prononcé le premier arrêt de la CPI contre Thomas Lubanga Dyilo, le 14 mars 2012, pour l'enrôlement et la conscription de mineurs de moins de 15 ans – ce qui constitue un crime de guerre – au sein des Forces patriotiques pour la libération du Congo (FPLC), sur fond de conflit armé dans la région de l'Ituri, en République démocratique du Congo (RDC) entre 2002 et 2003.

Dans les semaines à venir, la CPI condamnera Thomas Lubanga Dyilo et tiendra une audience relative aux réparations à accorder à ses victimes. Il lui est possible de faire appel de ce jugement dans les 30 jours.

Le 17 mars 2006, Thomas Lubanga Dyilo est devenu la première personne appréhendée à la suite de l'émission d'un mandat d'arrêt par la CPI. Son procès s'est ouvert le 26 janvier 2009.

Fondateur présumé de l'Union des patriotes congolais (UPC), il en a été le président, ainsi que le commandant en chef de son aile militaire, les FPLC. Les FPLC ont été impliquées dans de nombreuses atteintes aux droits humains, dont l'enlèvement d'enfants et leur utilisation comme soldats.

«Le jugement prononcé aujourd'hui fera réfléchir ceux qui, à travers le monde, se rendent coupables du terrible crime consistant à utiliser et maltraiter des enfants, sur les champs de bataille et ailleurs», a indiqué Michael Bochenek, directeur chargé du droit et de la stratégie politique à Amnesty International. «Il aidera à mettre fin à l'impunité dont ils jouissent pour les crimes de droit international en raison de la réticence ou de l'incapacité des autorités nationales à enquêter sur ces violations. Ce jugement de culpabilité montre que la CPI peut intervenir pour les déferer à la justice».

Le recrutement et l'utilisation d'enfants par des groupes armés congolais et étrangers dans le conflit armé restent d'actualité dans le nord-est et l'est de la RDC. L'armée nationale congolaise a elle aussi eu recours à des enfants soldats.

Amnesty International reste cependant déçue que le procureur de la CPI n'ait pas lancé de poursuites sur la base des autres allégations formulées contre les FPLC alors qu'elles étaient sous le commandement de Thomas Lubanga Dyilo – dont des crimes de violence sexuelle contre des fillettes et jeunes filles enlevées, parmi lesquelles des enfants soldats, et d'autres civils –, privant ainsi potentiellement de justice et de réparations de nombreuses autres victimes.

«Le bureau du procureur doit réévaluer la stratégie d'enquête restreinte adoptée dans le cas Lubanga, en particulier à la lumière des décisions qui ont empêché certaines victimes de participer aux procès et d'obtenir réparation. Il faut en tirer des enseignements pour les cas futurs», a poursuivi Michael Bochenek.

L'organisation a également déclaré que la longueur des procédures devait être revue. Plus de deux ans se sont écoulés entre la décision de la CPI de confirmer les charges retenues contre Thomas

Lubanga Dyilo, le 29 janvier 2007, et l'ouverture de son procès, le 26 janvier 2009. L'affaire a enregistré des retards à deux reprises en raison d'ajournements imposés par les juges parce que le bureau du procureur n'avait pas révélé certaines informations à la défense.

Autres personnes recherchées par la CPI

Il est par ailleurs regrettable que la CPI soit empêchée de rendre justice dans plusieurs autres affaires parce que certains gouvernements ne peuvent ou ne souhaitent pas arrêter des suspects et les lui remettre. Ceux-ci incluent :

- **Bosco Ntaganda (République démocratique du Congo)**, que la CPI a également inculpé pour enrôlement et conscription de mineurs - il était alors, semble-t-il, le second de Thomas Lubanga Dyilo. Cet homme ayant été intégré au sein de l'armée nationale, le gouvernement congolais le protège.

- **Joseph Kony (Ouganda)** et d'autres responsables de l'Armée de résistance du Seigneur continuent à échapper à la justice, après avoir été inculpés de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre. Ils se trouvent actuellement entre la République centrafricaine, le nord-est de la République démocratique du Congo et le Soudan du Sud (voir aussi page 6).

- **Le président Omar el Béchir (Soudan)** a été inculpé de génocide, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre dans la région du Darfour, au Soudan. Il n'a toujours pas été arrêté bien qu'il effectue régulièrement des visites d'État à l'étranger.

La CPI a par ailleurs les mains liées dans des cas tels que celui de la **Syrie** – qui a signé mais n'a pas ratifié le statut de la Cour – parce que le Conseil de sécurité des Nations unies n'a pas encore confié ces dossiers au procureur de la CPI.

En 2010, Amnesty International a lancé une Campagne pour la justice internationale visant à garantir la justice, la vérité et des réparations aux victimes de tous ces crimes.

Les membres et les sympathisants de l'organisation se mobilisent afin d'inciter les gouvernements à coopérer pleinement avec la CPI en arrêtant des suspects et en les lui remettant en vue de leur jugement. L'organisation demande par ailleurs au Conseil de sécurité des Nations unies de saisir la CPI de la situation en Syrie et dans d'autres pays.

«Comme nous l'avons vu au cours de la semaine écoulée avec la mise en lumière du cas Joseph Kony, recherché par la CPI, l'adhésion du public à l'idée que les victimes de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité obtiennent justice est très forte», a ajouté Michael Bochenek.

«Le soutien de l'opinion publique mondiale au travail accompli par la CPI est nécessaire afin d'aider la Cour à surmonter les grandes difficultés auxquelles elle est confrontée dans les autres affaires qu'elle traite».

Amnesty International demande aux citoyens du monde entier de dire à Ban Ki-moon, le Secrétaire général des Nations unies, qu'ils soutiennent le rôle vital de l'ONU dans l'arrestation des 11 personnes recherchées par la CPI qui sont toujours en liberté, mais aussi dans la protection des civils dans les zones touchées.

L'organisation a fortement appuyé la création de la CPI en 2002 dans le but d'enquêter sur les crimes de génocide, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre et d'en poursuivre les auteurs lorsque les autorités nationales ne peuvent ou ne veulent pas le faire.

La vie de la commission

**Inscriptions
pour
la prochaine
réunion
relais enfants
qui aura lieu
les 13 et 14
octobre 2012.**

Réunion relais enfants

Chers Relais enfants, la Commission enfants organisera les **13 et 14 octobre 2012** sa prochaine réunion Relais enfants (ou réunion intergroupes).

La dernière réunion de ce type datant de près de cinq ans, nous espérons que vous serez nombreux à vous inscrire auprès de nous et à y participer.

Le thème retenu pour cette prochaine réunion sera celui de **la justice des mineurs, en France et dans le monde**. Un panel de trois intervenants (dont Pierre JOXE, ancien ministre de l'Intérieur et de la Défense, avocat pour mineurs au Barreau de Paris – [à confirmer](#)) est prévu.

La perspective de cette prochaine réunion sera notamment de préparer le maximum de Relais enfants (et tous les groupes auxquels ces derniers appartiennent) pour l'organisation d'un événement local, en prévision du 20 novembre 2012, anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant..

Nous vous demandons de bien vouloir vous inscrire dès à présent auprès de nous, par mail ou par voie postale, via les coordonnées suivantes :

Commission enfants, Amnesty International France, 76, boulevard de la Villette, Paris 19^{ème}

Mail : comenfants@amnesty.fr

Détails pratiques :

- Veuillez noter que les déplacements et l'hébergement seront à la charge des relais participants.

- Le repas du 13 octobre sera pris en charge par le budget de la Commission enfants mais toute donation des groupes sera bienvenue.

- La réunion relais enfants s'achèvera le dimanche 14 octobre à 12h30. Vous disposerez donc de votre après-midi pour rentrer.
- La Commission enfants vous proposera dans le courant de l'été une liste d'hôtels limitrophes du Secrétariat national d'AIF où vous pourrez résider durant la nuit du 13 octobre.
- Un kit de matériel vous sera remis gratuitement par la Commission enfants et il vous sera également proposé des ouvrages spécifiques pour approfondir votre connaissance de la thématique.

L'action Muna – BVES est entrée dans sa quatrième phase

Depuis la fin d'année 2011, la Commission enfants sollicite ses relais enfants afin qu'ils participent à un travail d'échange et de sensibilisation à la thématique des enfants soldats. Cette action comprend un partenariat avec le BVES, une ONG congolaise (RDC) de réinsertion d'anciens enfants soldats basée au Sud-Kivu. Elle est entrée dans sa quatrième phase qui consiste à mettre en évidence le lien entre le commerce des armes et l'utilisation des enfants soldats. Les relais enfants et tous les militants/sympathisants d'AIF sont invités à se rapprocher de la Commission enfants pour y participer.

Préparation d'une nouvelle exposition «travail des enfants»

La Commission enfants travaille actuellement à la préparation d'une nouvelle exposition sur le travail des enfants. Cependant, pour en élargir l'usage et le contenu, cette exposition sera croisée avec des actions/ thématiques (industries extractives) en lien avec la campagne Dignité et pourra logiquement être utilisée en privilégiant cette approche.

Nous vous informerons, via nos différents moyens de communication et l'envoi aux groupes, de la sortie prochaine de cette exposition.

Vraisemblablement, un tirage de 30 à 35 exemplaires (un par secteur) est envisagé pour cette exposition.

Mineurs en rétention

Amnesty France signe un appel pour mettre fin à la rétention des enfants étrangers

Après la condamnation de la France par la Cour européenne des droits de l'homme pour avoir maintenu en rétention des enfants mineurs dans des conditions assimilables (pour ces enfants) à des traitements inhumains et dégradants, le Réseau Education Sans Frontières et l'Observatoire de l'Enfermement des Etrangers ont lancé une **pétition nationale** pour mettre fin à la rétention des mineurs.

Les objectifs de cette pétition étant particulièrement en phase avec les exigences découlant des textes internationaux de protection des droits humains (notamment la Convention relative aux droits de l'enfant), AI France a officiellement signé cette pétition par l'effet de la signature de sa Présidente.

La France peut-elle continuer à envoyer des enfants étrangers en Centre de Rétention Administrative (CRA) ? Le droit national l'autorise, mais la pratique lui a valu une condamnation de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH).

Nota. - Le 19 janvier, la CEDH a condamné la France à verser 10.000 euros aux Popov, un couple originaire du Kazakhstan. Fuyant des persécutions dans leur pays, ils avaient été déboutés plusieurs fois de leurs demandes d'asile et placés en 2007 au centre de rétention administrative (CRA) de Rouen-Oissel (Seine-Maritime) durant deux semaines, avec leurs deux enfants âgés de six mois et trois ans. Aujourd'hui, les Popov, apatrides, ont obtenu le statut de réfugiés, après l'échec de leur expulsion.

Entre octobre et janvier, plusieurs familles placées en CRA avaient aussi été libérées, sur décision du juge administratif 356 enfants ont été placés en rétention en 2010. L'opinion publique doit ouvrir les yeux. Faut-il un drame pour que cela change ?

Fabien Soyeux - Lien vers la pétition RESF : <http://www.educationsansfrontieres.org/article41143.html>

Des candidats à la présidentielle ont aussi signé cette pétition :

Eva Joly, Jean-Luc Mélançon, Philippe Poutou ont ajouté leur paraphe.

Quant à François Hollande s'est engagé, s'il était élu à l'Elysée, à ne plus placer, dès le mois de mai, les enfants d'immigrés clandestins en centre de rétention, dans une lettre adressée le 20 février 2012 à des associations et rendue publique par l'AFP le 14 mars : «Je veux prendre l'engagement, si je suis élu à la présidence de la République, de mettre fin dès mai 2012 à la rétention des enfants et donc des familles avec enfants», écrit le candidat socialiste.

Appels aux candidats

Des associations de défense des droits de l'enfant interpellent les candidats

RESF s'adresse aux citoyens et aux candidats

Lors d'une rencontre nationale du Réseau Education Sans Frontières qui a eu lieu les 14 et 15 janvier 2012 à Amiens, l'organisation s'est félicitée de la solidarité quotidienne des écoles, des collèges et des lycées ainsi que celle des villes et des quartiers avec des migrants confrontés à des situations de précarité extrêmes, l'exigence du respect des droits pour tous.

Les militants ont dressé le bilan des résistances citoyennes, souvent victorieuses, face à la politique répressive des préfetures, à la multiplication des mesures d'enfermement et aux tentatives de reconduite forcées à la frontière et ont décidé des perspectives d'action et campagnes pour les mois qui viennent.

Ils ont adopté une «Adresse aux citoyens et aux candidats aux élections présidentielle et législative 2012». Ce texte énonce un certain nombre d'exigences immédiates et réclame une refonte de la législation.

Cette rencontre réussie a montré que l'espoir d'une véritable politique alternative en matière d'immigration était partagé, non seulement par des parents d'élèves ou des enseignants, mais par de nombreux citoyens représentant de larges couches de la société française. Tous attendent que notre législation respecte enfin les droits des migrants, en particulier les droits de l'enfant, tous agissent pour que, ici comme ailleurs, les réflexes xénophobes et la violence de l'enfermement, des murs et des camps cessent de mettre à mal les valeurs qui doivent être les nôtres : solidarité et respect de l'Autre.

Education Sans Frontières (RESF Réseau) - 26/01/2012

Appel pour la création d'un ministère de l'enfance et de l'adolescence

L'UNICEF lance un appel à tous les candidats à l'élection présidentielle pour la création d'un ministère de l'enfance et de l'adolescence. Il y a 20.000 enfants SDF en France et pas un seul ministre pour tout coordonner.

En effet, dans notre pays aujourd'hui, selon qu'ils rencontrent des problèmes familiaux, sociaux, éducatifs, de santé ou avec la justice, les enfants et adolescents se voient dispersés entre six ministères différents.

www.unicef.fr/elections2012

Lettre ouverte de DEI-France aux candidats à l'élection présidentielle

(Extraits)

«Madame, Monsieur,

Vous êtes candidat(e) à l'élection présidentielle cette année.

Nous vous invitons à rêver et faire rêver vos électeurs à l'enfance, à une enfance heureuse. Des enfants qui grandiraient en humanité dans une humanité qui aurait encore envie de leur donner le meilleur d'elle-même.

Qui mieux que le président de la République pourrait impulser cette grande cause commune au-delà des différences culturelles, religieuses, institutionnelles ou territoriales ? Quelle plus belle empreinte un chef de l'Etat peut-il laisser aux générations futures que celle d'avoir eu cette vision d'un pays où les droits de l'homme ne sont rien s'ils ne commencent par ceux des enfants et d'avoir relancé la construction d'une société où les enfants se sentiraient d'autant mieux protégés, éduqués, accompagnés qu'ils seraient reconnus déjà sujets de droits et acteurs de leurs libertés.

En avril 2008, nous avons rédigé un argumentaire pour une loi d'orientation pour promouvoir le bien-être des enfants.

Nous l'avons réactualisé et complété par des propositions additionnelles.

Nous ne prétendons pas être la voix des enfants, mais au premier rang de nos obligations, il y a celle de créer les conditions pour que les enfants et les jeunes eux-mêmes soient associés à la construction du projet de société dont nous vous proposons de poser les fondations. Au risque de nous laisser surprendre... Mais n'est-ce pas cela la démocratie ?

Les enjeux historiques d'aujourd'hui nous placent devant la responsabilité d'éduquer les enfants pour qu'ils soient capables, devenus adultes, de résoudre les immenses problèmes qui ne concernent rien moins que la survie même de l'humanité. Vous le savez : il y aura urgence, si vous êtes l'heureux (se) élu(e), à mettre en œuvre ce grand projet.

Madame, Monsieur le candidat(e), en avez-vous la volonté et le courage politique ? »

www.dei-france.org, Saint-Denis, le 27 février 2012.

Sur le front des enfants soldats

SOMALIE

RAPPORT D'AMNESTY INTERNATIONAL

«DANS LA ZONE DE FEU. LES ENFANTS VICTIMES DU CONFLIT EN SOMALIE»

La traduction française du rapport d'Amnesty International sur les enfants victimes du conflit en Somalie est parue.

Une présentation de ce rapport a été faite dans le n°19, septembre 2011, de la Lettre de la Commission Enfants.

Ce document rend compte des conséquences du conflit somalien sur les enfants ; victimes de bombardements indifférenciés, fermeture obligée des écoles, impossibilité d'apporter de l'aide humanitaire, conscription et utilisation d'enfants soldats, tortures et sévices sur des enfants.

Référence : AFR 52/001/2011

A télécharger sur : <http://www.amnesty.org/en/library/info/AFR52/001/2011/fr>

Somalie : des enfants utilisés comme «chair à canon»



Un soldat de l'armée somalienne montre à un enfant comment se servir d'une Kalashnikov, à Mogadiscio le 13 septembre 2009 - Cyberpress.ca

Des enfants combattent dans les rangs des divers belligérants en Somalie, a affirmé le 20 février 2012 Human Rights Watch (HRW), qui accuse particulièrement les insurgés islamistes shebab d'enlever des garçons utilisés comme «chair à canon» et des fillettes comme «épouses».

«Après plusieurs semaines de dur entraînement, les enfants-recrues des shebab sont envoyés sur le front, où certains servent de chair à canon pour protéger les combattants adultes», écrit l'organisation de défense des droits de l'Homme dans un rapport.

Un adolescent de 15 ans, interrogé pour ce rapport a indiqué à HRW être l'un des deux seuls survivants parmi la centaine de ses camarades de classe. «Tous les autres ont été tués», a-t-il dit.

Selon ce rapport, «les familles qui tentent d'empêcher le recrutement ou l'enlèvement de leurs enfants par les shebab, ou les enfants qui tentent de s'échapper, subissent de graves conséquences, allant jusqu'à la mort».

HRW souligne parallèlement que «les horribles sévices des shebab n'excusent pas l'utilisation d'enfants comme soldats par le gouvernement de transition

somalien» (TFG) et par ses milices alliées. «Le TFG devrait se conformer à ses engagements de cesser de recruter et d'utiliser des enfants comme soldats, et devrait punir ceux qui le font», estime Zama Coursen-Neff, vice-directrice de HRW.

Les shebab, intégrés à Al-Qaïda, contrôlent la majeure partie du centre et du sud de la Somalie, mais ont dû récemment abandonner leurs positions dans Mogadiscio, sous la pression des forces de l'UA et celles du TFG, et font face aux troupes kényanes dans le sud et éthiopiennes dans l'ouest.

Source : AFP 2012 - <http://www.tv5.org/cms/chaine-francophone/info/p-1911-Des-enfants-utilises-comme-chair-a-canon-en-Somalie>

RDC : la meilleure recrue pour la LRA a 12 ans

Depuis 25 ans, dans le sud de l'Ouganda, en Centrafrique et dans le nord est de la RDC, Joseph Kony à la tête de son Armée de Résistance du Seigneur (Lord Resistance Army LRA) maintient une sanglante guérilla.

Atati Faustin a 13 ans. Il vit à Faradje (nord du Congo RDC). Son jeune frère a été enlevé par l'Armée de Résistance du Seigneur (LRA), il y a deux ans. Son frère lui manque, mais en même temps Atati a peur de le revoir.

A la suite d'attaques répétées de la LRA sur son village voisin de Kimbinzi, ce en 2008, il a été, comme 1300 personnes, relogé à Ngubu, un camp d'hébergement (IDP) dans les faubourgs de Faradje. S'il n'a pas rencontré son frère à ce jour, d'autres dans la communauté l'ont vu, en haillons, portant un AK47.

Kimbinzi est à 7km du camp et, de temps à autre, des villageois y retournent sous escorte de l'armée régulière pour labourer les champs, alors que les plantations sont régulièrement détruites par les hippopotames de la rivière Dingu.

Ce sont seulement de jeunes hommes qui y retournent durant la journée, enfants et femmes demeurant au camp.

Joseph Kony est supposé avoir kidnappé plus de 30.000 enfants en Ouganda, au Sud Soudan et en République Centrafricaine, durant 25 ans.

Les garçons étaient utilisés comme enfants soldats et les filles comme esclaves sexuelles ou bien baby-sitters (ting ting). «Kony a dit que ce n'était pas les adultes qui renverseraient le gouvernement ougandais mais les enfants» dit Georges Omona, animateur d'un centre de réhabilitation d'enfants victimes de la LRA

Un rapport de 2004 – «Behind the Violence: Causes, Consequences and the Search for Solutions to the War in Northern Uganda» – a décrit la logique de Kony quant à l'utilisation d'enfants : «Ils sont facilement adaptables à ce que veut Kony, obéissent très rapidement à ses ordres et, (...) les forcer à tuer des proches sous les yeux d'autres enfants enlevés, leur insuffle la peur et les dissuade de s'évader»

Joséphine Inopayngba, 27 ans, conseillère à Dungu, a dit à l'IRIN que la peur insufflée par la LRA demeurait bien longtemps après s'être échappé ou avoir été libéré. Elle a raconté qu'une évadée de l'armée de Joseph Kony, alors enceinte, voulait supprimer son bébé ayant appris, par la LRA, qu'un enfant ayant grandi pouvait tuer sa mère...

Elle a dit aussi avoir vu trois familles refuser de revoir leurs enfants libérés par la LRA, ne pouvant comprendre qu'ils n'étaient que des victimes. Elle ajoute encore que l'initiation d'enfants soldats consistait à tuer d'autres enfants enlevés.

Deux chefs actuels de la LRA, Dominic Ongwen et Sam Otto Ladere, recherchés par la CPI, sont d'anciens enfants soldats, qui ont gravi les échelons au sein de cette armée.

Omama a précisé à l'IRIN que Kony avait sans doute eu environ 80 femmes et qu'il en avait eu beaucoup d'enfants, que ceux-ci étaient élevés sans contact avec l'extérieur et qu'ils seraient très difficiles à insérer dans la société.

D'après l'IRIN du 26 mars 2012

La RDC se dit victime de l'enrôlement des enfants soldats

Le Comité des droits de l'enfant a examiné 18 janvier 2012 à Genève, le rapport initial soumis par la République démocratique du Congo en vertu du Protocole facultatif sur l'implication des enfants dans les conflits armés.

Au cours des débats, plusieurs experts du Comité ont relevé qu'en dépit des mesures prises par Kinshasa, la situation des enfants ne s'améliore pas. Elle serait même dramatique. Selon les experts, les enfants congolais continuent à être les premières victimes de l'insécurité, notamment dans les provinces de l'Est du pays.

Un diagnostic que ne partage par la Directrice de Cabinet adjointe du Ministre de la justice et des droits humains de la RDC : Marie-Thérèse Kenge Ngomba Tshilombay refuse que la RDC soit mise au banc des accusés.

Au contraire, elle soutient que la RDC est la victime par excellence de l'importation forcée de situation de conflit ayant débuté en territoire voisin. Lors de sa déclaration devant le Comité, la responsable congolaise a ainsi énuméré les graves violations subies par les enfants congolais qui se conjuguent avec «l'exploitation d'enfants dans les mines, l'utilisation des enfants comme esclaves sexuels ou boucliers humains dans les guerres, les viols d'enfants par les groupes armés et même par les contingents internationaux, le recrutement d'enfants dans les groupes armés et enfin les cas répétés de déportation d'enfants par la LRA (Lord's Resistance Army) et les FDLR (Force Démocratique de Libération du Rwanda) qui constituent des illustrations tragiques des incriminations dont la RDC est non pas coupable mais plutôt victime».

C'est la raison pour laquelle, la RDC se refuse donc à être mise au banc des accusés. Marie-Thérèse Kenge Ngomba Tshilombay fait remarquer que l'entrée massive en 1994 des FDLR fortement armées est «l'un des cas les plus éloquentes de l'implication de l'étranger dans l'aggravation injuste de la situation des droits de l'homme en RDC».

Dans le document des réponses écrites par les autorités congolaises adressées au Comité des droits de l'enfant, la RDC souligne avoir lancé la campagne «zéro enfant dans les forces et groupes armés», une campagne menée de juin 2008 à juin 2009.

Au sujet des procédures engagées contre ces officiers, la RDC rappelle que la Justice Militaire a déjà ouvert des dossiers judiciaires à charge sur certains, notamment le Colonel Jean-Pierre Biyoyo, actuellement Commandant du 103ème Régiment à Lemera, qui a été déjà condamné il y a quelques années pour de tels faits.

En ce qui concerne les Colonels Venant Bisogo et Michel Manika Rukunda, il est établi qu'aucune poursuite judiciaire n'a été encore engagée à leur endroit pour utilisation d'enfants. Par contre, le Colonel Innocent Zimurinda fait l'objet actuellement de poursuites judiciaires devant l'Auditorat Militaire Opérationnel du Nord-Kivu, pour des violations graves des droits de l'homme qui sont sans rapport avec l'utilisation des enfants dans les conflits armés.

Écouter / Télécharger <<http://www.unmultimedia.org/radio/french/2012/01/droits-de-lenfant-la-rdc-se-dit-victime-de-l%E2%80%99enr%C3%B4lement-des-enfants-soldats/>>

Inde-Chhattisgarh : recrutement forcé d'enfants par la guérilla naxalite et par les milices gouvernementales



La guérilla naxalite a débuté en Inde en 1967 quand des paysans de Naxalbari (Bengale occidental) ont saisi le riz d'un propriétaire foncier.

Différents groupes armés maoïstes ont alors implanté leurs maquis dans les jungles et campagnes isolées. En septembre 2004, les différents groupes fusionnent pour former le parti communiste indien maoïste – interdit.

Depuis, les naxalites ont étendu leurs activités dans 16 des 28 états indiens, de la frontière népalaise aux côtes sud-est. Ils ont comme objectif la destruction de l'Etat indien corrompu qui brime les populations. Ils attaquent les postes de police, les trains, les écoles (qui dans les villages représentent le gouvernement) et des politiciens.

Ils s'installent dans les campagnes dans une zone précise, étudient la situation sociale, mobilisent les gens autour de leurs revendications et repèrent les plus motivés pour en faire des combattants. Il y aurait 10.000 à 20.000 combattants naxalites et 40.000 militants. Pour se financer, ils rackettent les entreprises et commerces se trouvant à proximité de leur maquis.

Les naxalites sont très actifs dans l'Etat du Chhattisgarh peuplé à 80% d'Adivasi, populations tribales pauvres et illettrées. L'Etat ne s'est jamais occupé de ces populations vivant dans des régions reculées, laissant des fonctionnaires corrompus les exploiter et les

dépousséder. Rançonnés par la police, les garde-forestiers et les usuriers, les paysans et chasseurs-cueilleurs adivasi ont apprécié que les naxalites punissent leurs exploiters. 20 à 30% des adolescents adivasi ont rejoint les naxalites «par choix ou sous la contrainte».

Pour lutter contre les naxalites, l'Etat du Chhattisgarh a développé, à partir de juin 2005, une milice antiguérilla, la milice Salwa Judum. Cette milice a déplacé les villages adivasi dans des «hameaux stratégiques», 53.000 habitants ont été ainsi répartis dans 27 camps : sur 1.153 villages, 644 sont vides. Vides, les campagnes ne ravitaillent plus les naxalites et la voie est libre pour déloger la guérilla. Les camps sont entourés de barbelés et défendus à la mitrailleuse car les naxalites les prennent pour cible, accusant les populations tribales de les avoir trahis, alors que ces derniers ont été déplacés de force par les milices. Désœuvrés, loin de leurs terres ancestrales, les hommes empierrent les routes pour 1,10 euros par jour. Les villageois ne peuvent plus rentrer chez eux, les rebelles les tueraient.

Les autorités recrutent parmi les déplacés des auxiliaires de police. Chair à canon peu entraînée, ils ont peu de chance en face d'insurgés aguerris.



Village de la tribu Bhumia.

Des ONG ont établi que nombre de ces supplétifs, attirés par la promesse d'un emploi et inconscients des risques, sont des mineurs, parfois âgés de 13 ans, trichant sur leur âge : l'Inde emploie donc des enfants soldats. Interrogé à ce sujet, M. Thakur Praful, chef de la police du district, balaie l'argument : «Leurs certificats de naissance prouvent qu'ils ont au moins 18 ans». Le policier feint d'ignorer qu'un faux document coûte une poignée de roupies. Les naxalites, eux, enrôlent des guérilleros âgés «au minimum de 16 ans», l'ACHR (Human Center for Human Rights) a identifié de dramatiques cas de «double recrutement forcé» : dans une même fratrie, un enfant guérillero, un autre auxiliaire de police. Au village de Bijalpur, de jeunes auxiliaires de police, interrogés sur leurs faits d'armes, répondent sans ambages avoir «tué des gens».

Plusieurs observateurs et journalistes locaux estiment qu'en vidant ainsi les campagnes le gouvernement du Chhattisgarh aurait un dessein

étranger à la guerre contre les naxalites : accélérer l'implantation de projets industriels... Car, si la population de cet Etat est indigente, son sous-sol regorge de richesses : un cinquième des réserves de fer du pays s'y nichent. Les adivasi savent d'expérience que l'industrialisation ne leur profite guère. Ainsi, le complexe minier de Bailadilla – 1,2 milliard de tonnes de minerai – ne les emploie pas, les estimant insuffisamment qualifiés. Depuis l'indépendance, des millions de «tribaux» ont été déplacés au nom d'un développement dont ils n'ont perçu nul dividende.

On attend 30 milliards de dollars d'investissements dans l'industrialisation du Chhattisgarh, de l'Orissa et du Jharkhand voisins, mais partout les paysans refusent de céder leurs parcelles.

En juin 2005, quand naissaient la milice Salwa Judum et sa campagne de déplacements forcés, le Chhattisgarh signait des accords avec les groupes industriels Tata et Essar pour créer mines et aciéries, affirmant son engagement à rendre les terrains «disponibles». L'accord contient une clause de confidentialité, que le gouvernement a refusé de dévoiler aux élus de l'opposition, contrairement à ce qu'exige la loi indienne. Autre coïncidence troublante : en septembre 2006, les villageois de Dhurli ont dû céder leurs terres à la société Essar, contre une faible compensation, sous la menace de policiers et en présence de... M. Karma, le dirigeant de Salwa Judum.

Ces motivations industrielles expliqueraient l'empressement des autorités à investir dans de coûteux camps de réfugiés, en passe de devenir de véritables petites villes. Les adivasi du Chhattisgarh seraient donc soumis à un exode forcé. Quand, dans ce provisoire pérennisé, ils auront trouvé leurs repères, via des opportunités économiques nouvelles et des liens sociaux recréés, nul doute qu'ils seront davantage enclins à céder leurs lopins en friche infestés de «terroristes».

Axée sur les services, freinée par un monde rural atrophié, la croissance économique indienne a un impérieux besoin d'industrialisation...

D'après Cédric Gouverneur, «Le monde diplomatique».

Afghanistan : propagande talibane à grand renfort d'enfants soldats

Une vidéo montrant de jeunes enfants afghans paradant arme au poing a été publiée sur YouTube le 28 décembre 2011.



Selon l'ONG américaine SITE Intelligence Group, qui traque les activités terroristes sur Internet, la vidéo a été postée par Katawaz Studio, un média qui prône le djihad. Toujours d'après cette organisation, la scène aurait été tournée dans la province de Paktika à l'est de l'Afghanistan. Cette région frontalière avec le Pakistan abrite un bastion du réseau Haqqani, l'un des principaux mouvements de la rébellion talibane. En 2011, ce groupe taliban a revendiqué plusieurs attaques sanglantes en Afghanistan.

Depuis que les Taliban ont été chassés du pouvoir en 2001, près de 132.000 soldats de l'Otan, dont près de 100.000 Américains, ont été déployés en Afghanistan. Le 14 septembre, c'est depuis une base militaire de la province de Paktika, à Sharana, que le secrétaire américain à la Défense, Leon Panetta, s'est félicité de l'intervention américaine en Afghanistan qui doit prendre fin en 2014. «Nous allons dans la bonne direction et nous sommes en train de remporter ce très dur conflit», avait-il alors déclaré.

Faut-il donc voir à travers cette vidéo un pied de nez des Taliban aux Etats-Unis, premiers contributeurs à la coalition militaire internationale en Afghanistan ? Cette vidéo est en tout cas un exemple type des images fréquemment diffusées sur Internet par les Taliban. Les enfants y sont souvent utilisés pour délivrer des messages politiques.

«Ce genre de vidéo ne surprend plus dans mon pays», déclare Nasim Fekrat, blogueur à Kaboul. La vidéo a tout d'une mise en scène. On entend un chant typiquement taliban, sans musique car pour les Taliban la musique est haram [illicite ndlr]. La scène semble se passer près d'un village. On voit que ces enfants ne savent pas trop quoi faire et que c'est l'homme qui tient la caméra qui les guide. Ils ont l'air assez troublés, certains sourient et l'un d'eux mâche un chewing-gum.

Beaucoup de vidéos comme celle-ci circulent sur Internet. Elles peuvent perturber les étrangers, mais ceux qui connaissent le pays ne sont plus surpris. Les Taliban ont souvent recours à des enfants pour faire leur propagande. C'est une façon qu'ils ont trouvée pour montrer au monde que les Afghans sont opposés à l'occupation militaire étrangère».

[Les Taliban utilisent des enfants pour leur propagande mais ils en recrutent aussi pour former des futurs kamikazes. L'ONG Human Rights Watch a noté en septembre «une hausse alarmante du nombre d'attentats-suicides» en Afghanistan commis par des enfants âgés de 7 à 17 ans.]

<http://observers.france24.com/fr/content/20111230-afghanistan-paktika-taliban-propagande-video-enfants-soldats>
30 décembre 2012.

L'ONU salue l'engagement du Soudan du Sud à protéger les enfants

La Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations unies pour les enfants dans les conflits armés, Radhika Coomaraswamy, a signé le 12 mars 2012 à Juba, au Soudan du Sud, un plan d'action avec l'Armée de libération du peuple du Soudan (SPLA), le Ministère de la défense, la Mission des Nations unies au Soudan du Sud (MINUSS), et le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF), pour garantir qu'aucun enfant ne soit incorporé dans les rangs de groupes armés.

«C'est un jour important pour le Soudan du Sud, le plus jeune pays du monde. Ce plan d'action contient non seulement l'engagement du gouvernement qu'il n'y aura pas d'enfants dans les rangs du SPLA, mais prévoit que l'ensemble des groupes armés qui acceptent l'amnistie proposée par le



Radhika Coomaraswamy. Photo ONU/E. Debebe

gouvernement s'engagent à libérer les enfants qui servent dans leurs rangs», a déclaré Mme Coomaraswamy lors de la cérémonie de signature de l'accord.

Le plan d'action assure la mise en place d'un système transparent pour punir les commandants qui recrutent des enfants au sein de la SPLA. Il prévoit également un renforcement de la communication entre commandants afin d'assurer que la nouvelle politique contre l'utilisation d'enfants est comprise et respectée à tous les niveaux.

«Les enfants du Soudan du Sud ont vécu tellement d'atrocités dans ce conflit et nombre d'entre eux ont grandi dans un contexte de guerre. J'exhorte le gouvernement à mettre en œuvre les engagements pris aujourd'hui pour garantir que les générations futures de ce nouveau pays puissent passer leur enfance à l'école et non pas dans les casernes», a indiqué Mme Coomaraswamy.

Par ailleurs, la Mission des Nations unies au Soudan du Sud (MINUSS) a indiqué qu'elle soutenait les efforts de désarmement dans l'Etat du Jonglei. La MINUSS participera à la collecte d'armes détenues par des civils et suivra le processus de désarmement qui est un élément clé pour mettre fin à la violence dans la région.

Selon la MINUSS, qui chargera à la fois ses Casques bleus et ses équipes civiles de surveiller le processus de désarmement, il faut que le processus, pour aboutir, s'inscrive dans une approche complète de paix, de justice et de réconciliation et que cela inclut la protection des communautés par les forces de sécurité.

« La MINUSS soutiendra un processus de désarmement civil dans lequel les communautés abandonnent leurs armes illégales de façon volontaire suite à un effort de sensibilisation des chefs de communautés et de représentants du gouvernement », a expliqué Hilde Johnson, représentante spéciale du Secrétaire général des Nations Unies au Soudan du Sud.

<http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=27776&Cr=Soudan&Cr1=>

Les enfants soldats face au défi de la réinsertion



Dans un article du Monde.fr, Aymeric Janier fait le point sur les difficultés des programmes de démobilisation, désarmement et réinsertion des enfants associés aux forces ou aux groupes armés. Il rappelle que si l'on estime à environ 250.000 le nombre d'enfants ainsi liés aux conflits, ce nombre est très mal connu. Les enfants s'ils sont au front, ils sont aussi utilisés comme espions, messagers, gardes du corps, porteurs, cuisiniers etc. L'article rappelle que l'Afrique n'a pas le monopole des enfants soldats; Myanmar, Colombie, Népal, Cachemire, Pakistan ... tous utilisateurs d'enfants. Les enfants soldats ne sont pas, loin de là, que des garçons ; 40% de filles dans les conflits de Sierra

Leone et Libéria auront été utilisées au front mais aussi comme esclaves sexuelles.

Aymeric Janier rappelle les difficultés de réinsertion des enfants qui ont subis de tels traumatismes. «Pour ces enfants, plongés malgré eux dans les affres de la guerre, le retour à la vie civile constitue une autre forme d'épreuve. Tout aussi âpre, tout aussi intense»

Il rappelle aussi l'inégalité des filles et des garçons en face de la réinsertion. «Là-bas, lorsqu'une fille revient après avoir vécu une telle expérience, on présume souvent qu'elle a perdu sa virginité. Sa famille considère alors qu'étant impure, elle ne vaut plus rien et ne pourra jamais être mariée», argumente Guillaume Landry, expert en protection de l'enfance au sein du Bureau international des droits des enfants, basé à Montréal.

A lire sur : <http://www.lemonde.fr/afrique/article/2012/02/12/les-enfants-soldats-face-au-defi-de-la-reinsertion>

REFLEXIONS ANALYSE

La guerre n'est pas un jeu d'enfants

La nature des conflits

Guérillas, révoltes et guerres révolutionnaires ne sont pas nouvelles, mais à la fin du vingtième siècle, se sont développés des conflits où les populations civiles sont devenues les cibles privilégiées des belligérants. Pillages, razzia, actes de terreur à l'encontre des populations locales, nettoyage ethnique, viols sont devenus les armes courantes des conflits. Les enfants, parce que plus vulnérables, sont en première ligne. Devenus orphelins, animés par la vengeance ou la colère, «ramassés» par les milices, poussés par la faim et le besoin de protection, ils sont les cibles privilégiées pour des recruteurs sans états d'âme. Souvent, la structure démographique des pays en guerre est telle que l'absence de perspectives d'avenir rend l'engagement précoce dans des forces armées comme la seule alternative à la pauvreté.

Il faut ajouter à cela la prolifération des armes «légères»

Faciles à utiliser et à entretenir, ne nécessitant pas une instruction militaire érudite, elles sont intéressantes pour les groupes armés.

Selon les sources, on estime qu'il y a actuellement entre 250.000 et 300.000 enfants engagés activement dans les conflits armés.

Comment expliquer ce phénomène ?

Un exemple : le fusil d'assaut Kalachnikov AK47M ne pèse que 3,4 kg et son système de récupération des gaz limite fortement le recul. Il permet le tir coup par coup ou automatique (10 coups par seconde). Un enfant peut porter cette arme et tirer sans se démettre l'épaule ! Elle est simple à démonter et à entretenir. On estime qu'il y en a entre 70 et 110 millions d'exemplaires vendus dans le monde. Au moins 56 pays l'utilisent officiellement dans le monde. Elle est fabriquée en Russie, Bulgarie, Roumanie, Chine, Cuba, Corée du Nord, Algérie, et des versions dérivées en Afrique du Sud, Egypte, Israël, etc. Elle ne coûte pas cher, aux environs de 300 € (plus de 1500€ pour son équivalent français).

L'opportunité économique

- Les enfants ne coûtent pas cher. Obligés de se débrouiller pour se nourrir, ils n'exigent pas contrairement aux adultes le paiement d'une solde.

- L'obéissance : L'esprit de corps, le respect de l'autorité, la facilité d'endoctrinement, ou même l'intrépidité sont autant de faiblesses dont profitent les chefs de guerre. Ils ont peu de chance de se rebeller et ne comprennent que rarement tous les intérêts en jeu. On fait des enfants un matériau malléable, facile à utiliser. La cruauté et la violence des rituels d'initiation ou des châtiments corporels sont telles qu'elles les dissuadent de s'enfuir. Dans certains cas, ils sont formatés pour exécuter des attentats suicides.

- La méconnaissance du danger : les enfants ne peuvent complètement apprécier les conséquences de leurs actions ni dans quelles mesures celles-ci auront un impact sur leur avenir. Décider de la vie et de la mort, abattre ou épargner, sauver un ami ou sauver sa vie, aider une victime à survivre sont des décisions complexes difficiles à prendre pour un enfant.

- Leur polyvalence : les enfants sont engagés directement sur la ligne de feu ou affectés à des «postes de contrôle». Ils servent de gardes du corps, participent à des coups de main, des attaques de village; ils sont aussi utilisés comme porteurs d'armes et de munitions, pour poser des mines, comme espions et informateurs. Les filles peuvent être engagées directement dans les combats, beaucoup sont utilisées aux cuisines, comme domestiques et surtout comme esclaves sexuelles. Les conséquences sont effroyables

Conséquences psychologiques:

Soumis à des traumatismes profonds, ils sont nombreux à souffrir du syndrome du stress post-traumatique. Leur cerveau a subi des transformations irréversibles. Leur développement cognitif est gravement compromis.

Les psychologues parlent de mise en place de «réseaux de peurs» provoquant des phénomènes d'effroi à l'évocation souvent involontaire des situations traumatiques vécues. Plusieurs années après, ils sont nombreux à s'isoler du monde, (re)tomber dans la dépendance aux drogues ou devenir associables et violents avec un taux de dépression et de suicide important. On estime que 40 % des enfants qui ont été engagés plus d'un mois présentent des troubles du syndrome post-traumatique.

Les programmes de désarmement, démobilisation, réinsertion (DDR)

Souvent sous l'égide des Nations unies, ou à l'initiative d'ONG, des structures se mettent en place pour aider les ex-enfants soldats à réintégrer la vie civile. Tel l'exemple du Bureau pour le Volontariat au service de l'Enfance et de la Santé (BVES) de Murhabazi Namegabe au Sud Kivu qui va chercher au cœur même des milices et forces armées les enfants pour les démobiliser. Ils tentent par le théâtre, des jeux de rôles, des cérémonies, de réinsérer les enfants. Ils leur donnent un enseignement général et technique et essaient de rendre possible le retour de l'enfant dans son environnement familial initial.

Faut-il juger les anciens enfants soldats ?

Ils ont commis des crimes et les populations victimes demandent réparation. Il ne peut y avoir de paix sans justice. Cependant, ces enfants sont aussi des victimes, et il faut rendre possible leur réinsertion dans l'espace social. Des tentatives de «justice transitionnelle» sont mises en place.

Juger les recruteurs

La question du volontariat des enfants ne se pose pas. C'est aux adultes de ne pas recruter des enfants. Le statut de la Cour Pénale Internationale (CPI) indique que la conscription, l'enrôlement et l'utilisation d'enfants de moins de quinze ans dans les conflits armés est un crime de guerre et un crime contre l'humanité. Ils sont imprescriptibles.

Actuellement (début 2011), le procès de Thomas Lubanga inculpé pour la conscription, l'enrôlement et l'utilisation d'enfants soldat durant le conflit qui a ensanglanté le Nord Est de la RDC en 2002 – 2003 est en cours d'achèvement. D'autres leaders de milice sont inculpés des mêmes chefs d'accusation en plus d'autres crimes de guerre. Des sanctions ont été décidées par l'ONU contre des chefs de guerre recrutant des enfants. Mais les juridictions locales sont souvent dans l'impossibilité de juger les recruteurs.

L'utilisation d'enfants (moins de 18 ans) dans les conflits armés est loin d'être un phénomène récent. C'est bien au contraire une réalité très ancienne, qui a été et est encore commune à tous les continents et à presque toutes les sociétés. Deux tournants historiques étaient censés proscrire cette pratique : l'apparition des forces armées nationales et professionnelles et l'élaboration d'un corpus

juridique national et international propre à énoncer les obligations des Etats et de la société vis-à-vis des droits et de l'intérêt supérieur de l'enfant. Force est de constater que ces deux éléments ont eu des résultats inégaux. *(Ce texte fait partie de l'introduction à l'exposition sur les enfants soldats).*

Philippe Brizemur, membre de la Commission Enfants.

HISTORIQUE

Vous avez dit «enfant soldat» ?

Au siège de Mafeking en Afrique du Sud au cours de la Seconde Guerre des Boers (1899-1902), il servit comme officier de commandement. Avec beaucoup d'astuce et de courage communicatif, il réussit à sauver la ville de Mafeking qui était assiégée depuis 217 jours par des troupes ennemies quatre fois plus nombreuses. Il utilisa les jeunes de la ville appelés les cadets comme messagers pour transmettre des messages à pied et à vélo, comme observateurs, sentinelles et éclaireurs.

À la libération de la ville, le 16 mai 1900, il est acclamé comme un héros et est nommé major-général par la reine elle-même. Il prouva que des jeunes étaient tout à fait capables de réussir une mission.

«IL», c'était avant. Avant qu'il ne découvrit, à sa retraite militaire que l'on pouvait changer l'objectif de «guerre» en «paix». Et de créer les Scouts... C'était Baden Powell !

Extrait de Wikipédia

Actualités

FRANCE – FRANCE – FRANCE – FRANCE– FRANCE

La thèse du «continuum délinquant», qui ferait des manifestations violentes et asociales de la fin de l'adolescence le point de départ d'une carrière criminelle durable, est invalidée dans sa généralisation. Seule une minorité de jeunes poursuivent une carrière délinquante.

La délinquance des mineurs : vrai enjeu politique, faux problème social

Sur les pages internet de «Délinquance, justice et autres problèmes de société» Nicolas Bourdon du département de sociologie de l'université de Besançon livre ses réflexions sur les enjeux politiques et les faux problèmes concernant la délinquance des mineurs. Extraits :

La délinquance des jeunes est depuis une quinzaine d'années sous le feu croisé des médias, des experts et des élites politiques. Cible privilégiée de ces attaques, le modèle protectionniste réglementant la justice des mineurs est l'objet de remises en cause répétées. Les rapports préconisant sa refonte se multiplient, les lois systématisant la réponse pénale à la délinquance juvénile s'empilent – pas moins de 8 ont été votées depuis 2002 - durcissant toujours plus le droit pénal des mineurs et l'alignant progressivement sur celui des adultes. A ces remises en cause législatives s'ajoutent les tensions croissantes entre les jeunes et les forces de police, aggravées par la suppression de fait de la police de proximité. Elles se traduisent par une progression du nombre de mineurs condamnés pour outrage ou rébellion contre des personnes dépositaires de l'autorité publique qui fait plus que doubler en moins de 10 ans.

Enième offensive en date, le parti présidentiel a proposé lors de sa dernière convention, de remplacer l'ordonnance du 2 février 1945 par un code pénal des mineurs – reprenant un projet annoncé par l'ancienne Garde des Sceaux au printemps 2009 - et d'abaisser à 12 ans (contre 13) l'âge de la responsabilité pénale. Ce dernier projet de réforme, tout comme les précédents, est justifié par la nécessité «d'adapter la justice des mineurs aux nouveaux phénomènes de délinquance et de lutter contre le sentiment d'impunité». Ces idées circulant en boucle dans les médias, la littérature sécuritaire et les discours politiques, ont fini par s'imposer sur le mode de l'évidence. Mais qu'en est-il dans les faits ?

Une justice laxiste ? Un examen rapide des statistiques judiciaires permet d'infirmar ce lieu commun médiatique. Le taux de réponse pénale n'a en réalité cessé d'augmenter au cours des 10 dernières années, passant de 77 % en 2001 à 92,9 % en 2009. Actuellement, la quasi-totalité des affaires poursuivables reçoivent une réponse pénale (poursuite devant les tribunaux, alternative aux poursuites ou composition pénale).

Des mineurs toujours plus violents ? Considérons les infractions les plus graves contre les personnes. Les jeunes ne font pas exception à la baisse tendancielle de la fréquence des homicides observée depuis le milieu de la décennie 1980. Le nombre annuel des mineurs condamnés pour homicide volontaire évolue dans une fourchette relativement étroite comprise entre 20 et 50 (soit entre 4 et 7 % de l'effectif total des condamnés pour homicide), ce qui marque une légère tendance à la baisse avec un effectif proche de 20 pour la période actuelle contre 30 en 1984. Plus largement, les enquêtes de victimation et de délinquance auto-reportées menées à des échelles locales et nationale montrent une baisse tendancielle de la fréquence des infractions commises par les mineurs depuis le début des années 1990, contredisant nettement les propos sécuritaires actuellement dominants.

Enfin, si la délinquance des jeunes est un phénomène durable, ceux-ci persistent rarement dans la délinquance. Elle reste en cela conforme à l'idée que se faisait d'elle le législateur de l'ordonnance du 2 février 1945, la concevant avant tout comme une inadaptation temporaire pouvant être corrigée par des mesures éducatives. Le profil des taux de condamnation selon l'âge semble être à l'épreuve du temps : on observe une montée à l'adolescence, un maximum au début de l'âge adulte, et une lente décroissance ensuite. La répétition de ce schéma d'une période à l'autre permet d'exclure l'hypothèse d'un effet de génération et laisse penser que le comportement criminel s'inscrit dans un moment particulier du cycle de vie. Comment interpréter cette relation ? Anomie liée au passage entre deux mondes sociaux (la famille et le travail) ? Illustration de l'adage «il faut bien que jeunesse se passe» ? Ou plus grande visibilité des jeunes adultes, encore pas ou mal intégrés par le monde du travail et déjà en pleine possession de leurs moyens physiques ? Quoi qu'il en soit, ce profil s'applique aussi bien aux auteurs de crimes jugés les plus graves qu'aux auteurs de délits.

Le modèle de la violence initiatique est dominant : passé un certain âge, les jeunes s'intègrent dans la société en trouvant un emploi, une compagne et un logement, malgré toutes les difficultés que cela comporte. Le flottement dans l'espace public propre à l'adolescence et à la jeunesse semble produire invariablement la déviance sociale... mais celle-ci diminue tout aussi invariablement avec la maturité.

Population instable par excellence, et plus encore par ces temps de crise, la jeunesse fait peur. Le surinvestissement judiciaire et policier dans la lutte contre les désordres juvéniles qui en fait un véritable bouc émissaire collectif trouve un accueil généralement favorable dans l'opinion. Mais les lieux communs sécuritaires qui le justifient ne résistent à une analyse même rapide des faits.

*Nicolas Bourgoïn, département de sociologie, université de Besançon
Lettre d'information n°35 du 9 décembre 2011 - www.laurent-mucchielli.org*

Les Etablissements Pénitentiaires pour Mineurs : entre logiques institutionnelles et pratiques professionnelles

Une équipe de recherche composée de Nathalie Gourmelon (chercheur CIRAP), Francis Bailleau (directeur de recherche CNRS) et Philip Milburn (professeur université de Versailles-St Quentin en Yvelines) avec le soutien de la Mission de recherche «Droit et Justice» et de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, vient de réaliser une étude comparative sur le fonctionnement institutionnel et les relations professionnelles au sein de plusieurs établissements pénitentiaires pour mineurs (EPM).

Trois types d'établissements ont été étudiés : les Centres Educatifs Fermés (CEF), qui relèvent du secteur éducatif (vie quotidienne à la charge des éducateurs), les Etablissements Pénitentiaires pour les Mineurs (EPM), sous la responsabilité conjointe d'un éducateur et d'un surveillant et les Quartiers de Mineurs des maisons d'arrêt (QM), organisés par les surveillants pénitentiaires.

Les EPM, programmés par la Loi de 2002 «Perben 1», ont été conçus en opposition aux modèles des Centres éducatifs Fermés considérés comme inadaptés à certains jeunes délinquants et des Quartiers pour mineurs jugés éducativement peu performants, vu les récidives après séjour carcéral.

L'une des principales conclusions est une importante hétérogénéité des réalités de chaque EPM (à partir de règles semblables fixées au niveau national) qui résulte de la mise en présence au sein des établissements de professionnels issus d'horizons différents, avec des coopérations contrastées, soit des attitudes de tensions et de repli sur sa compétence professionnelle, soit des attitudes d'acceptation, de partage et d'adhésion dans les limites déontologiques de chacune des professions. A cela s'ajoute différents facteurs qui s'avèrent importants : les conditions d'ouverture d'un nouvel établissement qui peuvent marquer durablement le fonctionnement tout comme la configuration architecturale, le type de population accueillie, le taux d'occupation, la nature et l'origine des personnels, la personnalité des agents de direction et les relations avec l'environnement. A tel point que peut se poser, en dehors des règles juridiques communes, la question de l'appartenance de chaque structure au même modèle.

Le fonctionnement des EPM repose en priorité sur la logique carcérale qui s'impose à tous les intervenants et ensuite sur la scolarisation qui fixe le rythme de vie. Il en résulte que les éducateurs apparaissent plutôt comme des intervenants supplémentaires alors que les EPM ont été conçus comme des établissements carcéraux à vocation éducative. Selon les auteurs de la recherche, «l'hybridité carcérale éducative fondatrice des EPM apparaît assez problématique dans la mesure où elle ne permet en réalité à aucune des deux logiques de se développer pleinement».

En conclusion cette recherche montre les difficultés pour l'éducatif et le carcéral à travailler côte à côte. D'où le dilemme des séjours en EPM : «S'agit-il d'un prolongement du suivi éducatif inséré dans le cadre d'une peine ou d'une sanction pénale à laquelle s'ajoute une dimension pédagogique qui lui serait spécifique» ?

Le défi de ce nouveau type d'établissement ne pourra être relevé sans formation du personnel et sans prise en compte par les Administrations et les directions de ces structures des difficultés

**Les séjours en EPM :
«S'agit-il d'un
prolongement du
suivi éducatif inséré
dans le cadre d'une
peine ou d'une
sanction pénale à
laquelle s'ajoute une
dimension
pédagogique qui lui
serait spécifique» ?**

spécifiques inhérentes à ce type d'accueil : une population fragilisée de jeunes délinquants dans un espace clos avec des circulations à surveiller, un collectif pesant, une proximité imposée, une tension permanente, une non-maîtrise de l'amont et de l'aval du séjour...

<http://insecurite.blog.lemonde.fr/2012/03/15/les-etablissements-privatifs-de-liberte-pour-mineurs>

TEMOIGNAGE

Paris : exilés mineurs à la rue

Extraits des maraudes novembre-décembre 2011 à Paris, par Exilés 10*

Parmi les exilés, les mineurs constituent une catégorie à part : plus fragiles, le droit français leur offre théoriquement une protection renforcée. Mais sur le terrain, les mineurs restent exposés à de nombreux dangers. La protection des mineurs isolés, quelle que soit leur nationalité, est inscrite dans des conventions internationales que la France a signées, et dans les textes de loi français.

A Paris, les pouvoirs publics concèdent, dans le meilleur des cas et par épisodes, un accueil à ceux de ces mineurs qui manifestent l'intention de solliciter l'asile. Cette politique sélective ne répond ni de près ni de loin aux exigences de la réglementation nationale et internationale.

Le nombre de jeunes laissés à la rue en décembre a été le plus élevé observé depuis octobre 2009 (15 en moyenne avec un pic à 36 le 14 décembre).

Les critères de choix des heureux bénéficiaires de cet accueil précaire sont de plus en plus discutables : la jeunesse et la fragilité sont des critères qui s'effacent parfois devant d'autres : le calme et la gentillesse par exemple (un jeune de 14 ans a failli plusieurs fois ne pas être pris car jugé trop bavard et dérangeant) ou la nationalité (il semblerait que certains intervenants aient une vision «ethnique», intégrant dans leur choix la volonté de prendre des jeunes de toutes les origines, ce qui parfois fait que des plus jeunes sont laissés dehors). Remarque d'une maraudeuse le 1er décembre : «Il faut avoir été témoin de tout cela pour visualiser l'indignité de l'accueil de la France pour ses émigrés et ses démunis. En particulier le tri des jeunes a un relent esclavagiste détestable».

Les conditions de mise à l'abri à l'ESI (Espace Solidarité Insertion de l'Armée du Salut) de la rue Bouret, accueil de jour pour SDF transformé en dortoir précaire pour les jeunes, se dégradent. Plus de machine à laver pour leur permettre de rester propres, invasion d'insectes piqueurs (punaises ?). Les jeunes qui ne sont pas pris doivent se débrouiller : quelques Afghans peuvent être pris dans les bus Atlas (dispositif de transport des SDF mis en place par la RATP, la DDASS et la ville de Paris) mais cela a été plus difficile pour trois jeunes tibétains et népalais : les listes de ceux qui montent dans les bus sont établies par un ressortissant de chaque groupe «national» ou «ethnique» et il n'existe pas de liste «tibétaine» ou «népalaise» pour les bus Atlas et donc il n'y a guère de possibilité pour eux d'aller au centre d'hébergement de La Boulangerie (84 boulevard Ney).

Plusieurs familles afghanes (12 durant ces deux mois) sont arrivées cet hiver. Leur hébergement a en général pu être assuré sous réserve qu'elles se rendent au préalable à la CAFDA (Coordination de l'Accueil des Familles demandeuses d'Asile), mais sans ressources, sans suivi social et logées souvent dans des hôtels de zones industrielles en banlieue, leur quotidien est souvent une galère.

Enfin on constate toujours de nombreuses demandes de retour volontaire

*Collectif de soutien des exilés du 10^{ème} arrondissement de Paris.

D'après <http://www.exiles10.org/spip.php?article1353> – 12 janvier 2012.

RAPPORT

Human Rights Watch s'inquiète des contrôles d'identité abusifs visant les jeunes issus des minorités



«La police française utilise certains pouvoirs trop étendus dont elle est investie pour procéder à des contrôles d'identité abusifs et non justifiés visant des garçons et de jeunes hommes noirs et arabes», a déclaré Human Rights Watch dans un rapport publié le 26 janvier 2012. Le rapport, intitulé «La base de l'humiliation : Les contrôles d'identité abusifs en France», révèle que les jeunes issus des minorités, dont des enfants n'ayant pas plus de 13 ans, font fréquemment l'objet de contrôles comprenant des interrogatoires prolongés, des palpations portant atteinte à leur intimité, ainsi que des fouilles d'objets personnels. Human Rights Watch a constaté que ces contrôles arbitraires peuvent avoir lieu même en l'absence d'un signe quelconque d'infraction.

Une étude publiée en 2009 par l'Open Society Justice Initiative et le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) a établi qu'en France, comparativement aux Blancs, les probabilités de contrôle étaient six fois plus élevées pour les Noirs, et près de huit fois plus élevées pour les Arabes. Bon nombre de personnes interrogées par Human Rights Watch étaient convaincues que leur ethnicité, conjuguée à une tenue vestimentaire associée aux banlieues, jouait un rôle important. «Contrôler les gens à cause de leur couleur de peau revient à gaspiller les ressources de la police et engendre du ressentiment à l'égard des policiers», a fait remarquer Judith Sunderland, chercheuse senior sur l'Europe occidentale à Human Rights Watch.

Saïd, un jeune homme de 25 ans de Lyon, nous a confié, «Ils nous touchent de plus en plus les parties intimes» – et bon nombre de jeunes interrogés s'en sont plaints. Les membres des forces de

**Un jeune
de 19 ans,
habitant Lille,
a signalé qu'il avait
été traité de
«sale bounoule»
tant de fois que :
«ça nous choque
plus, c'est
normal».**

l'ordre justifient les palpations en les présentant comme une mesure de sécurité nécessaire, mais leur utilisation, pourtant systématique, n'est pas clairement réglementée par la loi française.

Human Rights Watch a également recueilli des témoignages inquiétants de violence lors de contrôles d'identité. Des personnes ont notamment déclaré avoir été giflées, frappées à coups de pied ou visées par une arme à décharge électrique.

Ismaël Y., un jeune de 17 ans habitant en banlieue sud de Paris, a été contrôlé par la police en compagnie d'un groupe d'amis devant la gare de banlieue de Sainte-Geneviève-des-Bois début 2011. «Lorsqu'on était avec les mains contre le mur, je me suis tourné vers lui [le policier qui le fouillait] et il m'a frappé la tête. J'ai dit quelque chose comme pourquoi vous me frappez, et il m'a dit ferme ta gueule, tu veux un coup de gazeuse [lacrymogène] ou quoi?»

Le refus d'obtempérer lors d'un contrôle d'identité, ainsi que le fait de poser trop de questions ou de protester contre la manière d'être traité peuvent déboucher sur des plaintes administratives ou pénales telles qu' «outrage à agent». Cela ajoute une dimension coercitive aux contrôles d'identité et dissuade les gens de faire valoir leurs droits, a expliqué Human Rights Watch.

Les contrôles d'identité abusifs ont un impact profondément négatif sur les relations entre la police et les communautés, a souligné Human Rights Watch.

La colère refoulée face aux abus de la police, entre autres face aux contrôles d'identité musclés, a joué un rôle significatif dans les émeutes dont la France a été le théâtre en 2005, et semble être à la base d'innombrables conflits de moindre intensité entre la police et les jeunes des zones urbaines défavorisées partout dans le pays.

Human Rights Watch a fait remarquer que les expériences de contrôles répétés tout au long d'une journée ou le fait d'être choisi pour un contrôle au milieu d'une foule d'autres personnes renforcent le sentiment qu'ont les jeunes issus des minorités d'être pris pour cible.

Le comportement irrespectueux de la police, entre autres l'usage habituel du tutoiement et d'insultes, accentue ce ressentiment.

Certaines personnes interrogées en vue du rapport ont déclaré avoir été traitées de «sale bounoule», ou de «bâtard d'Arabe», ou de «sale négro».

Le droit international et le droit français interdisent la discrimination, l'ingérence injustifiée dans l'exercice du droit à la vie privée, ainsi que les violations de la dignité et du droit à l'intégrité physique. Les normes nationales et internationales exigent également que la police traite les gens avec respect.

Human Rights Watch a appelé le gouvernement français à reconnaître les problèmes posés par les pouvoirs conférés à la police pour les contrôles d'identité, et à adopter les réformes juridiques et politiques nécessaires pour prévenir le profilage ethnique et les mauvais traitements lors des contrôles. Tous les contrôles d'identité et palpations devraient être fondés sur des soupçons raisonnables et individualisés. Toute personne contrôlée devrait se voir remettre une preuve écrite de l'interpellation, reprenant des informations pertinentes telles que ses données personnelles, les noms des agents ayant procédé au contrôle, ainsi que la base juridique de celui-ci.

La police devrait également consigner tous les contrôles dans un registre interne, et le gouvernement devrait publier régulièrement des données ventilées à ce sujet. Toute discrimination de la part de membres des forces de l'ordre devrait être explicitement interdite.

«Franchement, les relations entre la police et les minorités sont déplorables en France, et tout le monde le sait», a conclu Judith Sunderland. «L'adoption de mesures concrètes visant à prévenir les contrôles d'identité abusifs – l'une des principales sources de tension – constituerait un véritable pas en avant et apporterait un réel changement dans la vie quotidienne des gens».

D'après Lettre d'information du site Délinquance, justice et autres questions de, n°42 (7 février 2012).

Actualités

MONDE – MONDE – MONDE – MONDE – MONDE

Crime d'honneur en Europe

Les crimes d'honneur ne sont pas réservés aux provinces reculées du Pakistan, de la Turquie ou de l'Inde. En Europe occidentale aussi, des jeunes femmes et filles sont torturées et tuées par des membres de leur famille à cause de leurs fréquentations, de leur façon de s'habiller ou de leur refus de se soumettre à un mariage forcé. En clair, parce que leur attitude laisse planer un doute sur leur virginité.

C'est le constat de la fondation suisse Surgir, spécialisée dans la lutte contre les violences faites aux femmes.

Entre 15.000 et 20.000 femmes sont tuées chaque année dans le monde, selon les estimations des organisations non gouvernementales, par un cousin, un frère ou un père craignant l'opprobre de la

communauté. «Plus qu'un permis de tuer, c'est un devoir de tuer», écrit Surgir, qui note que «le déshonneur [d'une fille] est une menace d'exclusion sociale pour toute la famille élargie».

Dans le cas de communautés immigrées, la crainte de l'assimilation peut renforcer ce besoin de protéger le groupe, alors que le mariage mixte et l'émancipation des jeunes générations sont perçus comme des menaces.

Aucune statistique précise n'existe sur le sujet et la loi du silence est de mise dans les familles. Les chiffres avancés par la fondation reposent sur des estimations policières, quand celles-ci distinguent violences domestiques et violences liées à l'honneur, et sur l'étude de coupures de presse. Aux Pays-Bas, la police estime que treize meurtres ont été commis en 2009 au nom de l'honneur ; au Royaume-Uni, une douzaine de cas sont recensés chaque année, en Allemagne, soixante-douze jeunes filles ont été tuées en dix ans, en France, depuis 1993, une dizaine de cas ont été évoqués dans les médias, en grande majorité dans les communautés indiennes, pakistanaïses, sri-lankaises, kurdes et turques.

Le Parlement européen et le Conseil de l'Europe ont avancé pour la première fois en 2003 des recommandations d'ordre général. Mais seuls les Pays-Bas et le Royaume-Uni ont adopté un dispositif complet, alliant prévention auprès des associations d'immigrés, protection des témoins, formation des policiers et création d'unités spéciales. Dans les textes britanniques, le mot «honneur» est, à la demande explicite du gouvernement, précédé de la mention «so called» («prétendu»).

La fondation Surgir appelle les autres Etats européens à prendre des mesures – le code pénal italien prévoit notamment une réduction de la peine pour les crimes commis sur fond de «traditions culturelles» – tout en soulignant qu'un durcissement des législations entraîne systématiquement une hausse des suicides maquillés et pousse les familles à désigner un meurtrier mineur qui sera moins sévèrement jugé.

D'après «Le Monde», 15 novembre 2011.

Grèce : les orphelins de la crise

«...il y a des choses qu'on n'accepte pas. Comme l'image de cette femme qui tient son enfant par la main et lui explique qu'elle va l'abandonner».

Un soir, Anna était encore à l'école. Et sa maman ne venait toujours pas la chercher. Les instituteurs ne savaient pas quoi faire. Puis la petite a sorti de sa poche un papier. C'était une note qu'elle ne pouvait déchiffrer à son âge. «Anna, je ne viendrai pas te chercher ce soir. Je n'ai pas d'argent, je ne peux plus m'occuper de toi. Pardon. Ta maman».

La personne qui raconte cette histoire en parle comme d'un cas quotidien. «Dans cette situation, que pensez-vous que l'école puisse faire ? Ils ont appelé le juge pour enfants et ce dernier nous l'a envoyée», témoigne Stratos, responsable d'un centre d'accueil pour enfants en détresse.

Cela se passe aujourd'hui, dans une banlieue d'Athènes. La maman d'Anna n'est pas folle. C'est une jeune femme qui a perdu son travail et a paniqué. Il y en aurait des centaines comme elle aujourd'hui en Grèce. Des parents, tombés dans une impasse économique et qui ne peuvent plus s'occuper de leurs enfants.

«Il y a encore deux ans, 95 % des admissions dans nos centres d'accueil concernaient des cas de mineurs maltraités», explique Marine, qui travaille depuis dix-neuf ans dans un de ces centres. «Alors qu'aujourd'hui, la moitié des demandes vient de parents très pauvres. Huit fois sur dix, ce sont des familles monoparentales qui n'ont pas de parents autour d'eux», poursuit-elle. «Le plus souvent, les enfants viennent avec leur mère. Elle leur montre la chambre, le lit et me présente. Puis elle s'en va en disant : «je t'aime» et l'enfant reste collé à la porte en voyant sa mère s'éloigner», raconte encore Marina, qui succombe à l'émotion en racontant ces scènes de séparation. «Ces enfants ne crient pas, ne pleurent pas. Ils restent plantés devant la porte jusqu'à ce que l'ombre de leur maman disparaisse.

La pauvreté conduit à la destruction du foyer et parfois aux mauvais traitements, témoignent encore les responsables des services sociaux. Ainsi, beaucoup de parents, avant d'arriver à l'extrême déchéance, préfèrent leur confier leurs enfants. «Un jour, j'ai trouvé une femme à l'entrée du foyer, tenant sa fille par la main», reprend Marina. Elle lui disait : «Ne crois pas que maman ne t'aime pas. Elle t'adore, mais elle n'a pas de quoi te nourrir. Ici, les gens sont gentils, tu verras». «Que voulait faire cette mère ? Laisser son enfant chez nous et repartir ? Quel que soit le nombre d'années passées dans ce métier, il y a des choses qu'on n'accepte pas. Comme l'image de cette femme qui tient son enfant par la main et lui explique qu'elle va l'abandonner», conclut Marina.

Le constat est unanime sur la réelle dégradation de la situation depuis le début de la crise. Stérios Sifnios, de l'ONG SOS Villages d'enfants, souligne qu'il y a une forte augmentation des demandes de familles qui «n'arrivent plus à joindre les deux bouts alors qu'auparavant il s'agissait surtout de cas sociaux».

L'année 2011 a connu un doublement des demandes d'aide dans la région d'Athènes, où 45% des 190 dossiers concernent uniquement des problèmes économiques. Ce sont des mères seules, ou des couples ayant perdu emploi et logement, des Grecs en grande majorité, qui s'adressent aux juges pour enfants à la recherche d'une solution provisoire de placement. Qui aboutit rarement faute de structures publiques suffisantes. «La crise agit comme une loupe grossissante sur des

problèmes préexistants : santé, violence, négligence... et elle génère angoisse et crises de panique», explique le psychologue Stephanos Alevissos. Ce que confirme une responsable à la mairie de Patras, où 5 assistantes sociales, seulement, s'occupent d'une vaste population comprenant de nombreux immigrés : «A Noël, nous avons distribué des colis à 1.200 familles, contre 700 en 2010, dont des Grecs qui ont dépassé le stade de la honte et qui réclament du lait et des vêtements pour leurs enfants».

«*Courrier International*», d'après| Marilis Margomenou, et le journal *Kathimérini*, 12 janvier.
«*Le Monde*», d'après Philippe Cergel, 18 janvier 2012.

**Jamais le sujet
de la pédophilie
dans le clergé
n'avait été abordé
de cette manière
par l'Eglise
catholique.**

Le Vatican face à la pédophilie

Le Vatican a accueilli, à partir du 6 février, une réunion inédite, rassemblant une centaine de représentants d'épiscopats du monde entier et une trentaine de responsables de congrégations religieuses, pour améliorer la prévention et la gestion des abus sexuels commis par des religieux sur des mineurs ou des adultes vulnérables. Réunis durant trois jours à l'Université grégorienne (jésuite) de Rome, sur le thème «Vers la guérison et le renouveau», ils devaient aussi aborder des sujets tels que «internet et la pornographie», «les vrais coûts des crises», ou «la mauvaise conduite sexuelle du clergé».

Au delà de l'opération de communication destinée à démontrer que le Vatican a pris la mesure du traumatisme suscité par les révélations de scandales de pédophilie en Irlande, Belgique, Allemagne, Pays-Bas..., ces dernières années, ce symposium a été l'occasion pour les participants d'harmoniser les stratégies de lutte contre ces abus et de favoriser la «transparence» pour mettre fin à la culture du silence adoptée par l'Eglise sur ces sujets. Dans un message en ouverture du colloque, le pape Benoît XVI a plaidé pour «un profond renouveau de l'Eglise à tous les niveaux». Le cardinal William Levada, préfet de la congrégation de la doctrine de la foi a pour sa part rappelé «l'obligation» qu'ont les évêques de «coopérer» avec la justice de leur pays.

Après des décennies de silence, l'Eglise catholique, sous l'impulsion de Benoît XVI, lui-même contraint par la multiplication des scandales, a amorcé, il y a deux ans un travail de reconnaissance «des manquements» de l'Eglise dans ces affaires. En mai 2011, le Vatican avait donné un an aux épiscopats pour établir des règles cohérentes pour lutter contre la pédophilie. Le pape s'est exprimé à de multiples reprises sur le sujet et a rencontré des victimes de prêtres pédophiles lors de ses divers déplacements dans plusieurs pays.

Mais malgré cette nouvelle approche, il semble que l'Eglise catholique ne soit pas au bout de son processus de «purification». Plusieurs responsables catholiques ont d'ores et déjà souligné les difficultés d'adapter les nouveaux comportements, préconisés dans les pays occidentaux, sur les autres continents, et notamment en Asie. Le problème de la pédophilie «est très accentué» sur ce continent, a ainsi reconnu Mgr Charles Scicluna, promoteur de justice de la congrégation de la doctrine de la foi, «procureur» du pape sur ce dossier. Il a aussi indiqué que «dans certaines cultures il est difficile pour les victimes de se signaler. Nous cherchons à voir comment changer une culture qui pousse au silence plutôt qu'à la dénonciation». Le recours à la justice du pays est désormais encouragé, alors que l'Eglise a longtemps préféré un traitement en interne de ces affaires.

Hans Zollner, prêtre et psychologue allemand, qui préside le colloque, a pour sa part évoqué «des continents qui n'ont pas le minimum d'attention à la protection de l'enfance», ajoutant «il y a des forces qui résistent. Les différences culturelles compliquent la lutte contre la pédophilie : ce qui dans le contexte nord-américain peut sembler déjà une transgression est absolument normal aux Philippines : toucher, serrer, embrasser».

D'après Stéphanie Le Bars- Le Vatican face à la pédophilie, 6 février 2012.

Espagne: justice pour les enfants volés

A Bilbao, le 13 février 1978, Dolorès Chumillas, une humble femme de ménage, donne naissance à une petite fille. Quand elle réclame son enfant, le curé qui lui avait conseillé la clinique la gifle et la menace : « Tu n'as rien vu, tu ne sais rien et tu te tais. » Une sœur lui remet cette photo, c'est tout ce qui lui reste de sa fille. La clinique nie la naissance de l'enfant.

En 1981, la revue « Interviu » avait publié plusieurs reportages sur des vols présumés d'enfants dans la clinique San Ramon de Madrid. Une maternité qui avait la macabre particularité de posséder le taux de mortalité néonatale le plus élevé d'Espagne, à en croire les statistiques de l'époque. Avec la complicité d'un membre du personnel de l'établissement, le photographe German Gallego avait réussi à prendre en photo un nouveau-né congelé, que les infirmières montraient aux parents lorsque ces derniers insistaient pour voir une dernière fois leur bébé... Le franquisme volait les enfants des «rouges» (républicains) pour les rééduquer. Par la suite, c'est devenu un trafic crapuleux, très rentable, dirigé par des réseaux mafieux jusque dans les années 90. Aujourd'hui, enfants et parents demandent des comptes. Les Espagnols sont de plus en plus

**De la fin des
années 40 jusqu'au
début des années
90, plus de 300.000
bébés espagnols
auraient été volés
ou adoptés
«illégalement».**

nombreux à se poser la question : «Ma mère est-elle vraiment ma mère ? Mon frère aîné est-il vraiment mort ? Pourquoi je ne ressemble pas à mes parents» ?

Actuellement, la parole se libère. L'heure est à la confession en Espagne. Sur leur lit de mort ou par testament, des parents révèlent à leurs enfants les avoir achetés, et des religieuses confessent leur rôle dans cet immense réseau mafieux. Diffusée sur la chaîne de télévision privée Antena 3, la série documentaire en six épisodes «La fabrique des bébés» a révélé au grand public l'étendue des complicités : médecins, gynécologues, sages-femmes, curés, sœurs, policiers, etc. Depuis, les demandes de vérification d'ADN auprès des organismes spécialisés s'envolent. De reportages chocs en émissions de télévision, de manifestations en procès, le public découvre peu à peu une effroyable vérité que les autorités avaient tenté plus ou moins de cacher, même longtemps après la mort de Franco, en 1975.

Dans le quotidien « El Mundo », le sociologue Francisco Gonzalez de Tena affirme avoir décelé des cas d'enfants volés jusqu'en 1995...

Encore récemment, le 26 janvier 2011, sur le plateau de la très populaire émission « Espejo publico » d'Antena 3, l'avocat des victimes de cet horrible forfait, Me Enrique Vila, confirmait ce chiffre à peine croyable : «Les gens m'ont critiqué quand j'ai parlé de 300.000 enfants volés, mais je me rends compte que ce chiffre est encore trop faible». Spécialisé en recherche de paternité, Enrique Vila estime que plus de 15 % des actes de naissance sont des faux officiels ! En pointe sur ce dossier depuis une dizaine d'années, cet avocat à la voix posée explique : «Depuis cinquante ans, un réseau mafieux de trafic de bébés s'est mis en place. On enlevait des nouveau-nés à leur mère pour les vendre à des prix allant de 300 euros dans les années 50 à 6.000 euros dans les années 90, soit bien après la chute de Franco».

Né au lendemain de la guerre civile espagnole, le «transfert» de bébés avait, à l'origine, des raisons idéologiques. Il s'agissait, selon les mots d'ordre franquistes, de «combattre la propension dégénérative des enfants ayant grandi dans une atmosphère républicaine». Ce n'est qu'à partir des années 60 que le trafic de bébés s'est transformé en un pur commerce lucratif. Les victimes : des mères célibataires, des mineures, voire des couples analphabètes, pauvres.

C'est le juge Baltasar Garzon qui, le premier, dans un arrêt du 18 novembre 2008, a attribué aux franquistes «le développement d'un système de disparition d'enfants mineurs de mères républicaines (mortes, prisonnières, exécutées, exilées ou disparues) pendant plusieurs années, entre 1937 et 1950».

Avant d'être dessaisi, puis suspendu pour «prévarication», c'est-à-dire pour avoir enfreint «sciemment» la loi d'amnistie générale de 1977 en enquêtant sur les crimes du franquisme, le magistrat andalou avait évalué à plus de 30.000 le nombre d'enfants de prisonnières politiques placés sous tutelle de l'Etat franquiste, ce qui aboutissait automatiquement à la perte de l'autorité parentale sur l'enfant.

Face au refus du gouvernement socialiste de José Luis Zapatero de remettre en cause la loi d'amnistie, les associations ont donc décidé de changer d'angle d'attaque, en écartant les vols d'enfants sous la dictature franquiste. «Le vol systématique de bébés dans les cliniques et les maternités dont nous avons connaissance n'a rien à voir avec Franco. Certains sont survenus dans les années 90, car c'était un commerce très lucratif», explique Antonio Barroso, le président de l'Anadir, l'Association nationale des victimes des adoptions irrégulières qui milite pour que l'Etat espagnol accepte enfin d'ouvrir toutes ses archives publiques et privées. Les responsables sont connus : il s'agit de médecins, sages-femmes, infirmières, curés, sœurs, responsables de l'état civil. Les enquêtes avancent très lentement, l'année 2012 a mal commencé pour les associations de victimes : leur demande d'une commission d'enquête parlementaire a été rejetée la première semaine de janvier. Pour maintenir la pression, ces associations ont manifesté devant les bureaux du procureur général de l'Etat le 27 janvier 2012, date anniversaire de la première plainte collective concernant 261 cas de bébés volés.

actu-match - 25 janvier 2012 Par Pascal Meynadier - Parismatch.com

Slovaquie : une école condamnée pour discrimination envers les enfants roms

Une décision du 3 janvier 2012 du tribunal de Presov en Slovaquie a condamné l'école élémentaire de Sarisske Michalany pour discrimination envers les enfants roms, une première de la part d'une juridiction civile. Dans cette école, comme dans beaucoup d'autres, les enfants roms sont systématiquement séparés des autres enfants et scolarisés dans des classes «spéciales» pour enfants ayant un handicap léger.

Une plainte pour discriminations ethniques avait été déposée par l'ONG slovaque «Center for civil and human rights» en juin 2010.

Le tribunal a rejeté l'argument de la direction de l'école justifiant la scolarisation des enfants roms dans des classes spéciales du fait de leur situation sociale différente de celles des autres enfants et nécessitant une approche individualisée dans des classes à plus petits effectifs et pour un temps

limité. L'école n'a pas été en mesure de prouver que cet enseignement pouvait être véritablement bénéfique aux enfants roms.

Amnesty International et l'ONG slovaque «Center for civil and human rights» se réjouissent de cette condamnation et ont appelé tous les partis en lice pour les élections de mars 2012 à se positionner contre la ségrégation à l'égard des enfants roms

Dans son rapport de septembre 2010, intitulé «Portes ouvertes sur l'avenir : non à la ségrégation des enfants roms dans les écoles slovaques», Amnesty International dénonçait les discriminations systématiques dont sont victimes les enfants roms dans le système scolaire slovaque.

Cette ségrégation amène des milliers d'élèves roms à recevoir un enseignement au rabais dans des écoles ou classes «spéciales» destinées aux élèves présentant des «handicaps mentaux légers» ou, dans des écoles ou classes pratiquant une ségrégation ethnique au sein même du système scolaire classique.

Le gouvernement slovaque s'était engagé en août 2010 à lutter contre ces pratiques mais, à ce jour, aucune mesure concrète n'a été prise en ce sens.

www.amnesty.fr/.../Discriminations - 9 janvier 2012.

Russie: vague de suicides d'enfants avec trois nouveaux cas

Trois enfants se sont suicidés par pendaison début mars dans différentes régions russes, a rapporté l'agence Interfax citant les autorités locales, alors que la Russie est frappée par une vague de suicides de mineurs depuis le début de l'année.

Un garçon de 11 ans a été retrouvé pendu le 8 mars dans un village de Touva, une région du sud de la Sibérie, a indiqué le comité d'enquête régional.

Le corps d'un enfant de 10 ans a été retrouvé le 10 mars dans les locaux d'un centre d'aide sociale aux enfants dans la région de Kirov (centre), après s'être «suicidé par pendaison», a indiqué le comité d'enquête de la région. Cet enfant, dont la mère est alcoolique, vivait dans la rue et avait été amené dans ce centre trois jours avant le drame, selon la même source.

Le corps d'un adolescent de 13 ans a enfin été retrouvé pendu à un portique dans la rue à Krymsk, dans la région de Krasnodar (sud). «Selon les premières informations, le garçon est sorti de chez lui pour aller à l'école. Quelques heures plus tard, des habitants locaux ont retrouvé son corps pendu par une corde accrochée à un portique», selon le comité d'enquête.

Au moins huit suicides ont été enregistrés en Russie en février, huit en mars, selon les médias.

La Russie est le premier pays d'Europe en termes de suicides chez les 15-19 ans. De source officielle, 200 enfants de 10 à 14 ans se suicident chaque année, ainsi que 1.500 adolescents de 15 à 19 ans.

Selon un rapport de l'Unicef, 20% des adolescents russes souffrent de dépression grave, contre 5% dans les pays occidentaux.

Sur l'ensemble de la population, le taux de suicide en Russie était de 23,5 pour 100.000 en 2010, en nette baisse par rapport aux 42 pour 100.000 enregistrés en 1995, selon un rapport officiel publié en novembre. Un niveau bien supérieur à la moyenne mondiale (14/100.000) et au niveau critique défini par l'Organisation mondiale pour la santé (20/100.000).

AFP, 12 mars 2012.

Brésil, Argentine et Paraguay : le pont de l'Amitié, lieu de tous les trafics.



Le Pont de l'Amitié entre le Brésil et le Paraguay (Wikipédia)

Dans sa lettre d'information, Défense de l'Enfant International (DEI) fait mention des trafics d'êtres humains qui ont lieu dans les environs des chutes d'Iguazú en Amérique du sud, à la frontière entre Brésil, Argentine et Paraguay.

«Parce que les contrôles douaniers y sont laxistes, ce point de rencontre entre ces trois pays constitue un paradis sur terre pour les contrebandiers.... Les produits bon marché, tels que le matériel électronique, les bijoux et les vêtements, traversent ces frontières. Mais, à cet endroit s'exerce également un trafic illégal de drogues, de véhicules volés, de pièces de voitures, d'armes et même d'êtres humains».

L'article dénonce le trafic d'enfants à des fins d'exploitation sexuelle. «Deux des exemples de violations les plus abjectes sont la prostitution infantile et le trafic international d'enfants à des fins sexuelles. D'après l'Organisation internationale pour les migrations des Nations unies (OIM), le trafic d'êtres humains exercé dans la région qui entoure les chutes Iguazú concerne surtout les femmes, les adolescents et les enfants.

Des études réalisées par l'OIM montrent que les jeunes femmes sont échangées à la frontière, ou ailleurs, pour une courte période, de quelques heures à un jour ou deux.

D'après des programmes de recherches, chaque jour, environ 6.000 enfants et adolescents non accompagnés traversent le pont international de l'Amitié qui relie le Brésil au Paraguay. Ces jeunes encourent le risque de se faire kidnapper et de devenir, parce qu'on les y oblige ou parce qu'ils n'ont pas d'autre moyen de s'en sortir, des victimes du commerce sexuel. Parmi ces adolescents et ces enfants, beaucoup sont analphabètes et issus de milieux extrêmement pauvres.

Bon nombre de ces jeunes ont dû s'enfuir pour échapper aux abus et aux violences dont ils étaient victimes dans leur propre maison. Ils se sont vus obligés de partir pour les villes qui bordent la région où les trois pays se rencontrent dans l'espoir de trouver du travail.

Le nombre d'enfants sexuellement exploités est étonnamment élevé. D'après Sentinela — un groupe de défense des droits des enfants brésiliens, dont l'un des bureaux, est situé dans la ville frontalière de Foz do Iguaçu —, sur les 489 enfants auxquels Sentinela est venu en aide entre 2002 et 2007, 410 étaient victimes d'exploitation sexuelle (90 % de ces 410 enfants étaient des filles âgées de 7 à 18 ans).

D'autre part, d'après les agents de service d'immigration argentins travaillant dans la ville frontalière de Puerto Iguazú, sur les douzaines de filles et de jeunes femmes qu'ils ont aidées entre 2004 et 2007, presque 100 % étaient des filles ou des jeunes femmes venant du Paraguay et destinées à travailler dans des maisons de passe ou dans des discothèques se trouvant plus au sud de l'Argentine, ainsi qu'à Buenos Aires et à Cordoba. »

L'article dénonce le manque de moyen de l'Argentine pour sévir contre les trafiquants d'êtres humains. Il rappelle que l'argent amassé par ce marché égalerait jusqu'à cinq fois le budget du Paraguay.

A lire dans le Bulletin de DEI novembre 2011.

Maroc : l'enfer des enfants des rues de Casablanca

«Nous vivons dans une société qui ignore ses enfants et c'est une honte collective que nous partageons tous, du gouvernement aux passants».

Véritable problème de société au Maroc, les enfants des rues sont au cœur du dernier dossier réalisé par l'hebdomadaire marocain Actuel. Les journalistes de cette publication sont allés à la rencontre des « chamkers », les abandonnés, qui errent sur les trottoirs de Casablanca.

«Alors que les mieux lotis vendent des chewing-gums aux feux rouges, certains mendient ou fouillent dans les poubelles pour trouver de quoi manger, et d'autres acceptent de monter dans la première voiture qui passe pour une poignée de dirhams et un aller simple en enfer», peut-on lire dans le magazine.

Dans la capitale économique du Maroc, «Rédouane, 13 ans, drogué, prostitué», traîne la nuit. Sans se poser de questions, il grimpe dans la première voiture qui passe. Pourtant, «il n'est pas orphelin, ses parents vivent à Lalla Meriem et son grand frère est marié. Il rentre chez lui quelquefois, se lave, mange, se repose un peu puis retourne à la nuit et ses vapeurs de colle».

Comme tant d'autres gamins, il est sous l'emprise de Hamid, le chef de bande. « Cet homme a une trentaine d'années et, comme dans Oliver Twist de Charles Dickens, règne sur un petit groupe d'enfants perdus qui ont eu le malheur de croiser sa route».

Beaucoup de ces garçons et filles de la rue en sont réduits à vendre leur corps. «Les réseaux de prostitution enfantine n'existent donc pas qu'à Marrakech, pour une clientèle étrangère aisée en quête d'interdit, mais aussi ici, pour une clientèle locale, qui ne nage pas dans l'opulence», explique Actuel.

Pour tenter d'aider ces jeunes, «peut-être un millier, dont 300 qui passent chaque nuit dans la rue», le Samu social fait le tour chaque nuit de Casablanca.

«En véritable service d'aide d'urgence, les trios qui composent les Equipes mobiles d'aide (EMA) du Samu social vont quotidiennement à la rencontre des enfants des rues, leur apporter une écoute, du réconfort, des conseils pas toujours suivis, du café chaud, des sandwiches au fromage et des soins de premiers secours», explique un des journalistes.

Cette structure accueille aussi au quotidien des jeunes dans son centre où «des éducateurs sociaux, des psychologues, des médecins et des médiateurs essaieront, dès le lendemain matin, de recréer le lien familial brisé ou de trouver une solution concrète pour le bénéficiaire».

Les travailleurs sociaux se battent sans relâche pour que ces enfants ne tombent pas dans l'oubli. Mais comme le souligne Actuel, le problème réside surtout dans l'indifférence de la population et des autorités. «Ils ne sont que quelques centaines dans cette ville. Est-il vraiment impossible de les aider? Le Samu social manque cruellement de moyens. Et nous manquons tous de volonté pour oser nous attaquer à ce fléau.

<http://www.slateafrique.com/82497/lenfer-des-enfants-des-rues-de-casablanca> - 9 février 2012

Menace de crise alimentaire pour les enfants du Sahel

1.025.000 enfants vivant dans les pays africains du Sahel sont menacés de malnutrition au cours de l'année 2012.

L'UNICEF annonce la menace d'une crise alimentaire pour les enfants du Sahel, en raison des pénuries de produits alimentaires actuellement enregistrées dans environ 8 pays de la région du Sahel. Dans un communiqué transmis à l'agence de presse Pana à New York, l'UNICEF estime à 65,7 millions de dollars américains (environ 32 milliards de francs CFA) le montant initial nécessaire pour faire face à la crise notamment au Niger où le plus grand nombre de cas de malnutrition aiguë est prévisible, avec environ 330.600 enfants âgés de moins de cinq ans concernés par la crise.

Le gouvernement nigérien a alerté la communauté internationale, annonçant que plus de la moitié des villages du pays sont désormais considérés comme vulnérables à l'insécurité alimentaire, note le communiqué qui précise que l'UNICEF procède déjà à la commande d'aliments thérapeutiques et à la distribution de stocks d'urgence dans les régions affectées. Les autres régions et pays dans lesquels l'état des enfants nécessite des traitements spécialisés dans les cliniques sont le Tchad, le

Nord du Nigeria, le Nord du Cameroun, le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie et le Nord du Sénégal.

Selon Elizabeth Byrs, porte parole du bureau pour la coordination des affaires humanitaires de l'ONU à Genève «la production alimentaire régionale dans le Sahel a chuté de 8 % par rapport à l'année dernière.

Le retour des travailleurs migrants de Côte d'Ivoire et de la Libye dans certains des pays de la région a encore réduit la capacité financière des ménages qui se retrouvent avec un nombre accru de personnes à nourrir», souligne-t-elle.

Pour l'UNICEF, le montant initial de 65,7 millions de dollars permettra de couvrir ses interventions en nutrition, santé et achats d'intrants thérapeutiques et de médicaments et devra être revu à la hausse de façon substantielle, pour favoriser des interventions durables dans le courant de l'année 2012.

Cela implique non seulement un renforcement des programmes de santé et de nutrition, mais également l'approvisionnement des centres de récupération nutritionnelle en eau potable et en services d'assainissement, ainsi que des actions en faveur de la protection et de l'éducation des enfants déplacés avec leurs familles, a affirmé le communiqué Pana

<http://www.afriquejet.com/menace-de-crise-alimentaire-pour-les-enfants-du-sahel-2011121129380.html>

http://www.la-croix.com/Actualite/S-informer/Monde/Au-Sahel-la-course-contre-la-faim-est-engagee-_EP_--11/12/2011
www.dei-france.org ; contact@dei-france.org

Afghanistan : l'OTAN reconnaît la mort d'enfants lors de combats en Kapisa

La force de l'OTAN en Afghanistan a reconnu, le 13 février 2012 la mort de plusieurs enfants lors d'un bombardement dans la province de Kapisa, au nord-est de Kaboul, une zone contrôlée par les forces françaises. «Ce que nous avons pu déterminer jusqu'ici, c'est qu'un combat a eu lieu contre un groupe d'hommes armés qui se comportaient de manière inhabituelle. Ce groupe a été visé par l'aviation de la coalition, qui a respecté toutes les directives tactiques de l'ISAF (International Security Assistance Force)», a déclaré le porte-parole de la force, le général Carsten Jacobson, lors d'une conférence de presse. «A la suite du combat, des victimes additionnelles ont été découvertes, qui étaient des jeunes Afghans d'âges variés», a-t-il indiqué. L'officier a ajouté «ne pas pouvoir confirmer ou nier avec certitude à ce niveau de l'évaluation, que ces morts avaient un lien direct avec le combat».

Le président Karzaï a «fermement condamné» la frappe de l'OTAN, accusant l'organisation d'être responsable de la mort de huit enfants, dans le village de Geyawa. M. Karzaï a envoyé sur place une délégation composée notamment de parlementaires et de représentants des ministères de la défense, de l'intérieur et du gouvernement local pour enquêter sur l'incident. Un membre de l'équipe, Mohammad Hussain Khan Sanjani, président du conseil de la province, a déclaré le lendemain au New York Times que la frappe semblait avoir été décidée sur la foi d'un renseignement erroné. «Les troupes françaises ont reçu une information de l'un de leurs agents, qui leur a dit qu'il y avait des hommes armés dans cette zone, qui se préparaient à attaquer le gouvernement et les soldats français en Kapisa», a déclaré M. Sanjani au quotidien américain. «Nous avons parlé aux villageois et découvert que ce renseignement était faux, et qu'ils avaient visé des civils».

Le chef de la police de Kapisa, Abdul Hamid Erkin, a décrit ainsi cette attaque : «Il y a deux nuits, les forces spéciales étrangères ont mené un raid contre une maison de Geyawa. Le lendemain, leurs avions ont procédé à une attaque aérienne contre une maison située dans la même zone. Sept enfants, âgés de 8 à 15 ans, ont été tués, ainsi qu'un adulte de 20 ans, handicapé mental», a-t-il poursuivi.

«Le bombardement était dirigé contre des équipements taliban se trouvant dans ces maisons, a expliqué M. Erkin, une information provenant d'un centre de commandement» que le policier n'a pu identifier. «Mais nous avons vérifié la zone et il n'y avait pas de taliban. En fait, les gens dans ce territoire ont un fort sentiment antitaliban», a affirmé Abdul Hamid Erkin, ajoutant «avoir rencontré le commandement français le jour suivant et lui avoir montré des images des victimes».

Selon des chiffres publiés par l'ONU en février, 3.021 civils afghans ont été tués dans le cadre de la guerre en 2011, un nombre en constante augmentation depuis cinq ans. En 2010, ce chiffre s'élevait à 2.790 victimes civiles. L'insurrection est responsable de la plupart de ces morts, mais le nombre de victimes des frappes aériennes de l'OTAN a également augmenté, de neuf pour cent, pour atteindre le nombre de 187 personnes en 2011.

La province de Kapisa, où sont déployés une partie des quelque 3 600 soldats français servant sous la bannière de l'OTAN en Afghanistan, est un territoire complexe, fortement infiltré par les talibans. Le 20 janvier, quatre soldats français ont été tués et quinze blessés, dont huit gravement, par un militaire afghan qu'ils formaient.

A la suite de cet incident, le président français Nicolas Sarkozy a annoncé le retrait anticipé des troupes françaises d'Afghanistan pour fin 2013, au lieu de fin 2014. La France va transférer la sécurité de la Kapisa aux forces afghanes à partir de mars 2012, a annoncé le 27 janvier le chef de l'Etat français. Quelque 1.000 soldats français, sur les 3.600 actuellement dans le pays, rentreront

3.021 civils afghans ont été tués dans le cadre de la guerre en 2011, un nombre en constante augmentation depuis cinq ans.

en 2012. Quelque 400 à 500 formateurs resteront toutefois en Afghanistan après la fin 2014, a déclaré début février le ministre français de la Défense Gérard Longuet.

Le Monde.fr, avec AFP, Reuters | 13.02.12

http://www.lemonde.fr/asiе-pacifique/article/2012/02/13/l-otan-reconnait-la-mort-d-enfants-afghans-lors-de-combats-en-kapisa_1642586_3216.html

Afghanistan : une mineure de 15 ans veut que sa belle famille aille en prison

...Emprisonnée et torturée pour avoir refusé de se prostituer.

Une adolescente afghane, torturée pendant des mois après avoir été mariée de force, a témoigné pour la première fois de son cauchemar et affirme souhaiter que son époux et sa famille soient emprisonnés pour leurs agressions.

Le visage tuméfié et ensanglanté de Sahar Gul, âgée de 15 ans, est devenu, après avoir été tirée de sa pénible situation, en décembre dernier, le symbole des droits bafoués des femmes en Afghanistan. L'un de ses oncles avait alors contacté la police pour dénoncer les crimes dont elle était victime.

Lors d'une entrevue accordée dans un hôpital de Kaboul où elle a reçu des soins, Sahar Gul a blâmé son mari, ses beaux-parents et sa belle-soeur pour les supplices vécus. Elle a déclaré souhaiter qu'ils soient jetés en prison, précisant avoir été battue avec des câbles et avoir été électrocutée. La jeune femme reçoit des traitements pour de multiples blessures, incluant des doigts fracturés et des ongles arrachés.

La police de la province de Baghlan, où Sahar Gul a été rescapée, a mentionné que sa belle-famille l'avait emprisonnée et torturée pour avoir refusé de se prostituer. Les parents de son mari, de même que la soeur de ce dernier, ont été arrêtés, mais ils nient catégoriquement avoir mal agi.

Les autorités ont émis un mandat d'arrestation visant l'époux de Sahar Gul, qui est enrôlé dans l'armée afghane.

Le médecin de la jeune femme, Feriba Omarzada, a déclaré que sa patiente se rétablissait mais qu'elle était toujours sous le choc. L'histoire de l'adolescente a choqué la population de l'Afghanistan et ravivé les appels à mettre fin aux mariages impliquant des mineurs. L'âge légal pour se marier est de 16 ans en Afghanistan, mais le groupe ONU Femmes estime que la moitié de toutes les jeunes femmes forcées de se marier ont moins de 15 ans.

«Associated Press», janvier 2012.

Quelque 50 orphelins nord-coréens se cachent en Chine

Une cinquantaine d'enfants nord-coréens se cachent en Chine après avoir fui un orphelinat de leur pays natal le 8 mars 2012 a déclaré à l'agence Yonhap la députée de l'opposition Park Sun-Young. Ces enfants, qui vivaient dans un orphelinat de la ville frontalière de Hyesan, une ville nord-coréenne du nord-est, ont passé la frontière vers la Chine le 29 février, «Heureusement, je n'ai pas entendu dire qu'ils avaient été attrapés» par la police chinoise, a-t-elle ajouté.

«Trente enfants avaient fui le même établissement en décembre», a précisé la députée. Une vingtaine a été arrêtée par les gardes frontaliers nord-coréens et sévèrement battus, tandis que les dix autres ont été interpellés par la police chinoise qui veut les renvoyer dans leur pays.

On ne disposait d'aucune indication sur l'âge de ces enfants.

Pékin, un des rares alliés du régime stalinien de Pyongyang, considère les Nord-Coréens qui fuient leur pays natal via la Chine comme des migrants économiques, et non comme des réfugiés politiques.

S'ils sont arrêtés par la police chinoise, ils sont renvoyés en Corée du Nord, où ils risquent la relégation sociale, la prison, voire la mort, selon les associations de transfuges, des députés sud-coréens et des témoignages de Nord-Coréens qui ont réussi à s'enfuir. Selon Amnesty International, certains sont envoyés dans des camps de travail et sont torturés.

Plus de 21.700 Nord-Coréens ont fui leur pays pour se réfugier en Corée du Sud depuis la fin de la guerre de Corée (1950-1953), dont la moitié ces cinq dernières années. La plupart fuit à pied via la Chine, puis tente de passer dans un pays tiers pour arriver finalement en Corée du Sud.

Mais les organisations d'aide aux réfugiés estiment à 100.000 le nombre de Nord-Coréens en Chine, où ils vivent cachés, à la merci des trafiquants d'êtres humains et des autorités chinoises.

www.liberation.fr/depeches/01012394671-quelque-50-orphelins-nord-coreens-se-cachent-en-chine, 8 mars 2012.

En bref

FRANCE – FRANCE – FRANCE

Les enfants de familles pauvres en Ile-de-France

577.000 enfants vivent dans des familles pauvres en Ile-de-France, selon le dernier recensement de l'Insee.

Cela représente 22% des 2.368.000 enfants franciliens. A l'échelle française, ce taux descend à 18%.

Ces enfants vivent plus fréquemment dans des familles connaissant la précarité dans leur activité professionnelle, c'est-à-dire le chômage, les emplois sous-qualifiés et mal rémunérés, les temps partiels contraints et les contrats précaires.

Un nombre restreint de communes, situées essentiellement en Seine-Saint-Denis, héberge une part très importante des enfants des familles pauvres d'Ile-de-France. Plus de la moitié des enfants des familles pauvres vit dans un logement HLM. Les aides au logement permettent, dans un contexte de hausse du coût du logement, de réduire le poids de cette dépense dans le revenu des familles.

«Metro», 5 janvier 2012.

Initiative de l'association «A Cup of World»

Le défi «Droit en Inde» a été lancé en France le 2 janvier 2012 : il s'agit pour le président de la jeune association «A Cup of World» (ACOW) de rallier Marseille depuis Lille, à pied et avec un ballon. Une marche de 2 mois à la rencontre du football amateur pour rassembler les fonds nécessaires au programme du «Football pour les orphelins».

Le but de ce défi ? La mise en place de 2 programmes de football dans les deux orphelinats de Bijapur (44 garçons) et Dantewada (81 filles), au Chhattisgarh, Inde. Dans cette zone de conflit entre tribus, Naxalites et forces gouvernementales, la «Tomorrow's Foundation», ONG indienne créée en 1991 et déclarée ONG modèle par l'UNESCO, avait ouvert en 2010 ces orphelinats pour s'occuper des enfants, victimes collatérales des combats (voir article page 8 sur la guérilla naxalite et les milices gouvernementales).

L'association «A Cup of World» émane de jeunes actifs et amis, amateurs de football et désireux de mettre la popularité de ce jeu au service de la jeunesse des pays en développement.

Elle a pour objet de favoriser les actions liant football, développement personnel, et progrès social.

www.acow.org - www.tomorrowsfoundation.org

Beaucoup de jeunes pensent à la fugue

En 2011, 750 mineurs de l'Indre, soit deux cas par jour, ont claqué la porte de leur foyer et sont partis sans donner de nouvelles. Un phénomène de plus en plus précoce. Sur ces 750 cas, 250 ont été retrouvés ou sont revenus dans les 24 heures.

On considère qu'il y a fugue dès lors que l'enfant dort en dehors de son domicile une nuit. C'est un départ brutal qui intervient toujours dans une atmosphère de conflit avec la famille ou l'institution. Généralement, c'est un acte solitaire et impulsif. Un jeune qui fugue se met évidemment en

danger, il y a risque d'agression sexuelle, de violences, d'exposition aux drogues, etc.

Aucune statistique officielle n'existe au niveau national.

«La Nouvelle République», 10 mars 2012.

En bref,

MONDE – MONDE – MONDE

Roumanie : le gouvernement veut faciliter les adoptions par les nationaux

Depuis les lois restrictives des années 2000, le pays compte seulement 1.100 enfants adoptables pour 1.700 couples qui souhaitent adopter.

Cette situation est paradoxale dans ce pays qui compte encore 40.000 enfants abandonnés. La moitié de ces enfants vivent dans des familles d'accueil et l'autre moitié dans des centres d'accueil modernes, le mot orphelinat étant banni du langage officiel.

A la fin des années 1990, le pays était devenu un supermarché de l'adoption, avec en moyenne 3.000 enfants adoptés tous les ans par des couples étrangers.

En 2001, un an après avoir débuté les négociations d'adhésion à l'Union Européenne, la Roumanie a instauré un moratoire pour mettre fin aux adoptions internationales, alors que les Etats-Unis militaient pour une libéralisation de ces adoptions. Finalement les Roumains les ont interdites définitivement en juin 2004. Mais ils ont voté une loi tellement radicale que l'adoption nationale elle-même est devenue un défi.

Une nouvelle loi votée le 22 novembre 2011 veut augmenter le nombre d'enfants adoptables en allégeant les procédures d'adoption, pour donner aux 40.000 enfants abandonnés l'espoir de trouver un jour un foyer.

«Le Monde», d'après Mirel Bran, le 4 janvier 2011.

USA : «million hoodies* march», appel à stopper le délit de faciès

Pseudo légitime défense contre jeune noir couvert d'une capuche

C'est en Floride, le 26 février 2012 à Sanford. Martin Trayvon, 17 ans, vient de faire quelques courses et se dirige vers la maison du père de sa fiancée. Il porte la tenue des jeunes, capuche sur la tête, ce qui en fait un suspect idéal pour un riverain, George Zimmermann, qui va le tuer par arme à feu.

Ce dernier n'est pas, au moins à ce jour, inquiet de quelque motif que ce soit. Il a indiqué avoir appelé le 911 pour signaler une personne à attitude «suspecte». Rien d'autre. Des témoins ont alors entendu les coups de feu. Tous s'accordent à dire qu'ils n'ont entendu aucun bruit de bagarres, de cris, d'appels, avant le coup de feu.

Zimmermann a ensuite été vu, prostré auprès du corps, mesurant soudain la gravité de son acte.

La fiancée de M. Trayvon a précisé qu'elle l'avait eu au téléphone juste avant le tir fatal; il a eu le temps de lui dire qu'il était suivi, puis plus rien.

George Zimmermann parle de légitime défense, mais sans argument.

Cet acte a provoqué un déchaînement de protestations, avec un appel à stopper le délit de faciès (racial profiling). Une pétition a déjà recueilli près d'un million de signatures et le 21 mars a eu lieu une marche de protestation à New York. Il faut rappeler que la Floride a une législation très particulière, laquelle autorise quiconque se sent menacé à faire usage d'une arme à feu...

*Hoodies : capuches en américain.

CNN.com, 21 mars 2012.

Paraguay : un nouveau projet pour les enfants en situation de rue

En partenariat avec l'organisation Callescuela et avec l'appui financier de la Fondation Roi Baudouin (Belgique), un programme de soutien aux enfants des rues initié par le BICE (Bureau International Catholique de l'Enfance) démarre actuellement au Paraguay.

Il a pour but d'améliorer les conditions de vie d'environ 400 enfants et adolescents de 6 à 17 ans du quartier Villa 9 de Marzo et du marché central d'Abasto, à Asunción (capitale du pays).

Maroc : interdit en théorie, le mariage des mineurs a toujours cours.

Même si le code de la famille, révisé en 2004, a fixé à dix-huit ans l'âge légal du mariage, pour les femmes comme pour les hommes, le mariage des mineurs, supervisé par un juge avec l'accord des familles, reste une réalité au Maroc. Ainsi en témoigne l'histoire d'Amina El-Filali, unie contre son gré à seize ans, avec un homme de dix ans son aîné, qui l'avait violée à deux reprises... Une situation qui a poussé, le 10 mars 2012, la jeune fille à se suicider, en ingurgitant de la mort-aux-rats.

Le mari est protégé par l'article 475 du code pénal marocain qui stipule que « lorsqu'une mineure nubile enlevée ou détournée a épousé son ravisseur, celui-ci ne peut plus être poursuivi que sur la plainte de personnes ayant qualité pour demander l'annulation du mariage et ne peut être condamné qu'après que cette annulation du mariage a été prononcée ». Pour échapper à ce qu'elles considèrent être un déshonneur, des familles ont recours au mariage, pour faire taire la honte.

Cela a provoqué une vive émotion (manifestations, réclamation d'une réforme du code pénal qui permet ce genre d'arrangement, mobilisation des réseaux sociaux).

Cinq mois après l'arrivée au pouvoir en novembre 2011, et pour la première fois au Maroc, d'un parti islamiste, le Parti de la justice et du développement (PJD), l'affaire Amina met en difficulté le gouvernement.

« Le Monde », d'après Isabelle Mandraud, 25-26 mars 2012.

Côte d'Ivoire : de nombreux enfants n'ont pas encore retrouvé leurs parents



Des centaines d'enfants ont été séparés de leurs parents en Côte d'Ivoire quand les gens ont fui leurs villages pendant les violences post-électorales en 2011. Neuf mois après que le conflit soit officiellement terminé, seulement un quart de ces enfants sur les 686 séparés de leurs parents ont retrouvé leurs familles, selon l'Unicef. Ils vivent dans des familles qui les ont accueillis. La recherche des parents est difficile car les parents se trouvent

souvent dans des régions isolées et difficiles d'accès et quand les enfants sont très jeunes, il est difficile d'avoir des informations sur la famille de l'enfant.

IRIN (a service of the UN Office for the Coordination of Humanitarian Affairs), 30 janvier 2012.

Soudan du Sud : plus de 200 tués

Plus de 200 personnes ont été tuées les 9 et 10 mars 2012 lors de nouveaux raids tribaux liés à des vols de bétail à la frontière entre deux Etats du Soudan du Sud, a affirmé le gouverneur d'un de ces Etats. «Le nombre de morts est de 223 et 150 personnes ont été blessées», a déclaré Kuol Manyang, gouverneur de l'Etat de Jonglei, d'où les assaillants de l'ethnie Murle sont partis attaquer des membres de la communauté Lou Nuer dans et autour de la localité de Romyieri, à la frontière entre le Jonglei et l'Etat voisin du Haut Nil, dans le nord-est du pays. «On pense qu'environ 300 femmes et enfants ont été enlevés» et 100.000 bovins volés au cours de ces raids, a ajouté Kuol Manyang. Ce bilan n'a pu être confirmé de source indépendante dans une région où le nombre de victimes varie souvent de façon importante selon les sources. La zone touchée est très isolée et dépourvue de route et de réseau de téléphonie mobile.

AFP, 12 mars 2012.

Burundi : campagne d'enregistrement des naissances



On estime qu'il y a un million et demi d'enfants sans certificat de naissance au Burundi, et ceux de moins de 5 ans sont donc exclus des soins médicaux gratuits. Cette exclusion est grave pour les familles pauvres. Les causes de ce non-enregistrement des naissances sont multiples : l'ignorance, les coutumes locales, l'éloignement des bureaux d'enregistrement, la corruption et le coût d'un enregistrement tardif. S'il est fait dans les 14 jours suivant la naissance, l'enregistrement est gratuit, mais après ce délai il coûte 30.000 francs (17,60€), une somme importante pour les familles aux moyens modestes.

Mais les choses peuvent bientôt changer. Actuellement une grande campagne nationale est en cours pour enregistrer environ 170.000 jeunes de moins de 18 ans en deux mois. Cette campagne, soutenue par l'UNICEF et organisée par le gouvernement et une ONG locale, se focalise sur deux provinces au départ et sera étendue aux 15 autres provinces par la suite.

IRIN, 20 mars 2012.

Israël : politique de détention des mineurs mise en question

Mahmoud al-Alami n'avait que 9 ans quand un soldat israélien l'a vu lancer des pierres. Il l'a arraché des bras de son oncle, l'a jeté sur ses épaules et l'a emmené. Mahmoud raconte que par la suite il a été enchaîné, on lui a bandé les yeux et il a été giflé. Après lui avoir demandé d'avouer avoir lancé des pierres, il a dû identifier d'autres enfants qui avaient fait la même chose.

L'armée israélienne maintient que les pierres lancées par des Palestiniens peuvent être dangereuses et même

mortelles. Les malfaiteurs, de tous âges, doivent être arrêtés et jugés.

Mahmoud fait partie des nombreux mineurs palestiniens détenus chaque mois par des forces de sécurité israéliennes en Cisjordanie et dans les quartiers palestiniens de Jérusalem. Ils sont interrogés et forcés de dénoncer d'autres enfants, selon un rapport de deux ONG (la section suédoise de Save the Children et la YMCA, association chrétienne de Jérusalem-est). Le rapport examine le cas de 297 mineurs détenus en 2011, la plupart pris à leur domicile pendant des rafles de nuit.

Entre 2005 et 2010, 834 mineurs (dont 288 entre 12 et 15 ans) ont été jugés par les tribunaux israéliens pour avoir jeté des pierres. Tous, sauf un, ont été reconnus coupables, souvent sur la base de négociations de leurs avocats pour une réduction de peine, et ils ont été emprisonnés de quelques semaines à plusieurs mois.

Les défenseurs des droits humains trouvent problématiques les interrogatoires des enfants et l'utilisation de leurs confessions. Ainsi, les confessions de deux garçons âgés de 14 et 15 ans ont été utilisées pour inculper Bassem al-Tamimi, un leader de la contestation dans le village de Nabi Saleh, reconnu «prisonnier d'opinion» par Amnesty International.

<http://news.yahoo.com/israel-policy-detaining-kids-questioned-065025585.html>

Pakistan : la réalisatrice oscarisée s'engage contre les attaques à l'acide

Tout juste auréolée d'un Oscar, la première de l'histoire du Pakistan, la réalisatrice Sharmeen Obaid-Chinoy a lancé le 28 février une campagne pour éradiquer les attaques à l'acide qui défigurent chaque année des centaines de femmes, thème de son documentaire primé.

La jeune réalisatrice de 33 ans a remporté le 27 février, à Hollywood, l'Oscar du court métrage documentaire pour «Saving Face» (Sauver la face ou Sauver le visage), coréalisé avec l'Américain Daniel Junge.

Ce reportage suit notamment le chirurgien pakistano-britannique Mohammad Jawad, revenu dans son pays d'origine pour aider les victimes des attaques à l'acide à se reconstruire un visage et une vie, et pour rencontrer plusieurs de ses patientes.

«Libération» 28 février 2012.

Inde : la lutte contre le travail des enfants à New Delhi

Le gouvernement de la ville de Delhi envisage de fermer les magasins qui n'ont pas payé l'amende pour l'emploi illégal de mineurs ou ont employé cinq enfants ou plus. Cette amende de 20.000 roupies (310 €) due par les contrevenants pour chaque enfant travailleur est utilisée pour la réhabilitation des enfants libérés. Selon le département du travail, 1.287 enfants ont été ainsi libérés à Delhi entre juillet 2009 et octobre 2011 et 290 amendes ont été imposées, mais plus de la moitié restent impayées.

Source : Ambika Pandit, «The Times of India», 23 janvier 2012.

Inde : des gangs utilisent des mineurs pour commettre leurs délits

New Delhi - La police a noté une tendance récente de mineurs impliqués dans différentes sortes de délits, des vols, des cambriolages, y compris des meurtres. Sachant qu'ils ne

peuvent pas être arrêtés, «des gangs bien organisés poussent des mineurs à commettre des crimes. Ceux qui sont attrapés sont mis dans des asiles d'enfants, mais ils sont relâchés peu après et recommencent leurs activités criminelles», raconte un agent de police. Pour la plupart, ils ont abandonné l'école.

La police a maintenant décidé de les identifier, de contacter leurs parents et de discuter avec eux afin de leur éviter d'entrer dans le monde du crime

Source : Faizan Haider, «Hindustan Times», 19 janvier 2012.

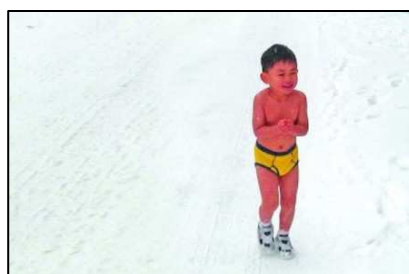
Inde : des femmes se regroupent pour lutter contre l'avortement sélectif

Dans un quartier surpeuplé de New Delhi, un groupe de femmes cherche à combattre le fléau de l'avortement sélectif des fillettes. Elles ont la plupart vécu avec cette menace toute leur vie. Suite à un test, pourtant illégal, afin de déterminer le sexe de l'embryon, beaucoup de femmes ont été obligées, par leur époux ou leur belle-famille qui ne voulaient qu'un garçon, de mettre un terme à leur grossesse. Selon le ministre pour le développement de la femme et de l'enfant, Kiran Kakia, la pénurie de filles devient très préoccupante. Ce groupe de femmes veut lancer une campagne de sensibilisation dans le quartier, avec des vidéos pour attirer l'attention sur la protection des fillettes nées et à naître. Il compte aussi ouvrir des centres dans plusieurs quartiers où les femmes pourront parler de leurs problèmes.

Source : Ambika Pandit, «The Times of India», 24 janvier 2012.

Chine : les débats sur «l'éducation à la chinoise» relancés

Des débats enflammés ont agité début février l'internet en



Chine au sujet d'une vidéo amateur montrant un enfant chinois âgé de 4 ans forcé par ses parents de courir dans la neige à New York, seulement vêtu de sa culotte et de ses

chaussures. Les parents ont, selon la presse, justifié leur geste extrême par la nécessité de fortifier le caractère de leur garçon et sa santé.

Justification rejetée par de nombreux internautes indignés. «Je suis opposé à cela. Il faut offrir aux petits une enfance heureuse», a estimé un internaute en condamnant ces «parents abominables».

Même si la majorité des réactions sur la Toile déploraient le traitement infligé au garçonnet, quelques internautes y trouvaient des côtés positifs. «Le père est cruel, mais il le fait pour le bien de l'enfant. Celui-ci ne sera pas comme les enfants d'aujourd'hui qui ne savent que jouer avec des téléphones portables et des ordinateurs», a estimé un blogueur.

L'Orient-Le Jour À La Une, 8 février 2012.

Agenda

FILM

«OUR SCHOOL»

(inédit) film documentaire de Mona Nicoara et Miruna Coca-Cozma - Roumanie – documentaire 2011.

Les vies de trois enfants roms, dans la Transylvanie rurale d'aujourd'hui, qui ont intégré un programme de scolarisation des Roms décidé par le gouvernement roumain, suite aux pressions européennes. Leur joie de vivre est mise à mal face à l'ostracisme et aux préjugés dont ils sont victimes.

LIVRES

«PAS DE QUARTIER ? Délinquance juvénile et justice des mineurs»

de Pierre Joxe, ancien ministre - Ed. Fayard, 316 pages, 19 euros.- publié le 11 janvier 2012.



M. Joxe fut député, plusieurs fois ministre (Industrie, Intérieur et Défense), premier président de la Cour des Comptes et membre du Conseil constitutionnel, de 2001 à 2010.

En mars 2010, Pierre Joxe s'est inscrit au barreau de Paris et après une «période d'observation» dans des tribunaux en France et à l'étranger, a commencé à plaider.

Aujourd'hui, à 77 ans, il exerce à temps partiel son activité

d'avocat, se consacrant «uniquement aux mineurs et aux commissions d'office» (la défense des enfants dont les familles n'ont pas de ressources).

Dans la première moitié de son livre, Pierre Joxe narre une dizaine d'affaires auxquelles il a assisté. «D'une façon massive, obsédante (...), j'ai vérifié la coïncidence de plus en plus frappante entre relégation urbaine, misère sociale et délinquance juvénile», écrit-il.

Dans la deuxième partie, il dénonce une «frénésie» législative qui, sous l'impulsion de Nicolas Sarkozy, a modifié ces dix dernières années l'ordonnance de 1945, «prestigieux héritage de la Résistance» donnant la priorité aux actions éducatives sur les mesures répressives.

C'est pourtant «un droit qui fonctionne assez bien en France puisque, aujourd'hui, plus de 80% des jeunes passant devant la justice des mineurs ne réitérent jamais», écrit-il, déplorant «qu'au moins une loi par an, parfois deux, soit votée pour mettre en cause et bientôt en ruines le système inauguré en 1945».

« Cette évolution nous conduirait, si elle se poursuivait, à un régime de droit des mineurs comparable à celui qui existe aux Etats-Unis, qui traite les enfants comme les adultes», a-t-il affirmé à l'AFP.

«La France ferait mieux de s'inspirer de ce qui se passe chez certains de ses voisins européens», écrit M. Joxe, soulignant

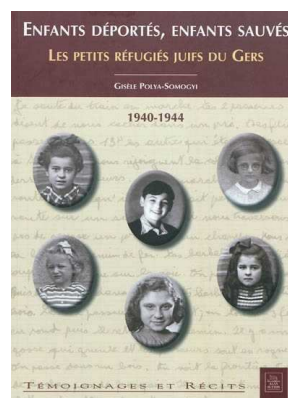
que la Suisse a mis en place en 2007 une loi fédérale inspirée du modèle français.

D'après AFP.

«ENFANTS DEPORTÉS, ENFANTS SAUVÉS : les petits réfugiés juifs du Gers – 1940-1944»

de Gisèle Polya Somogyi

Témoignages et récits - Editeur Sutton, 2011



Ce livre, écrit par une secrétaire départementale d'Amnesty, retrace le parcours de plusieurs familles juives et de leurs enfants venus dans le Gers pour fuir le nazisme. L'auteur prend notamment comme fil conducteur le témoignage de Pierre Feigl, qui, avec ses parents, a fui l'Allemagne pour l'Autriche puis la Belgique. En 1939, les juifs étant persécutés en Belgique, ils sont arrivés dans

le Gers, à Auch. Pierre Feigl, 13 ans à l'époque, pourra échapper à la rafle du 26 août 1942 dans le département où le quota de juifs étrangers à livrer aux Allemands était de 150, enfants inclus. Ses parents seront, quant à eux, arrêtés à Auch et déportés à Auschwitz où ils seront gazés. Pierre commence à rédiger un journal le lendemain de l'arrestation de ses parents pour leur raconter son quotidien, mais il ignore leur sort. Il l'achèvera en Suisse le 26 juin 1944.

Gisèle Polya Somogyi a retrouvé la trace de ce journal et a pu ainsi suivre le périple de Pierre Feigl. Il échappera aux tentatives d'arrestation grâce aux sœurs de l'Oratoire à Auch et à une association humanitaire américaine. Il finira par être exilé aux USA, où il vit toujours.

«LES TRANSITIONS A LA VIE ADULTE DES JEUNES EN DIFFICULTE»

sous la direction de Martin Goyette, Annie Pontbriand et Céline Bellot - Presses de l'Université du Québec, 2011.

La précarisation et la flexibilisation du monde du travail,



tout comme l'individualisation et la démocratisation de la vie familiale, a transformé le passage des jeunes à la vie adulte. Ces derniers doivent plus que jamais faire preuve d'autonomie et de motivation. L'action publique même, par ses nouvelles exigences de responsabilisation, d'implication, de mise en projet, de participation et de reconquête de soi, colore les interventions auprès des jeunes en difficulté

au point que l'aide est devenue conditionnelle. Les jeunes doivent être performants, tout comme les actions publiques à leur endroit. En regard de ce contexte, cet ouvrage veut à la fois tracer les contours des expériences que vivent les jeunes en difficulté dans leur passage à la vie adulte, mais aussi cerner les modalités de régulation de ce passage. Les auteurs cherchent à dépasser le regard uniforme et fataliste porté sur les difficultés des jeunes pour tenir compte de leur

qualité d'acteur dans leur processus de transition et de la diversité des situations d'insertion vécues de manière dynamique. Bref, aller au-delà de certains travaux qui abordent les jeunes en tant que victimes incapables et qui s'attardent surtout à leurs difficultés personnelles dans une perspective psychologisante.

«POUR QU'ILS S'EN SORTENT ! COMMENT INTERVENIR EFFICACEMENT AUPRES DE JEUNES DELINQUANTS»

par Michel Born, De Boeck, 2011



(préface de Boris Cyrulnik)

S'adressant aux éducateurs, aux psychologues, aux travailleurs sociaux du secteur de l'intervention à l'égard des jeunes délinquants, et plus largement à ceux qui travaillent avec des jeunes voire des adultes en situation d'inadaptation sociale, ce livre présente les principaux leviers psychologiques des interventions. L'auteur s'attache à comprendre ce qui fonctionne dans la prise en charge de

jeunes délinquants afin que les travailleurs du secteur puissent améliorer leur action. Cet ouvrage repose sur son expérience de clinicien et de superviseur dans plusieurs services et institutions, sur des recherches et des enseignements depuis près de 20 ans.

Tout en abordant les questions majeures relevant de l'intervention, principalement l'efficacité des prises en charge en milieu ouvert et celle du travail avec la famille et des tuteurs de résilience, l'auteur envisage également les apports à la prise en charge des délinquants à caractère sexuel et les applications lorsque toxicomanie et délinquance se cumulent.

«L'ACCOMPAGNEMENT DES ADOLESCENTS EN GRANDE DIFFICULTE»

CONNEXIONS (Revue), 2011, n°96 (éditions Erès)



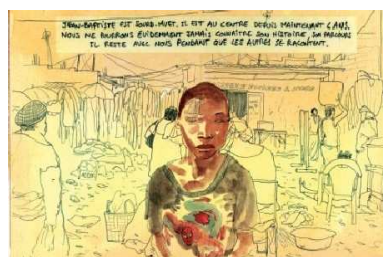
La prise en charge d'adolescents difficiles, ou en grande difficulté, réactionnels, violents, dans l'agir, faisant éclater les structures d'accueil, pose de façon indissociable des problèmes cliniques et institutionnels. À partir d'analyses de situations, ce numéro s'intéresse à l'évolution d'adolescents en difficulté, aux attaques du lien, mais aussi aux dispositifs

de prise en charge, au mode d'intervention, au cadre institutionnel et aux modalités de fonctionnement du travail en réseau. Il s'agit d'ouvrir des perspectives sur l'évolution du cadre institutionnel et des dispositifs de prise en charge, en relation avec les crises structurelles et anthropologiques que traverse actuellement notre société, pour permettre des

parcours individualisés et diversifiés où sont apportées des réponses cliniques appropriées aux souffrances des jeunes et de leurs familles ; l'objectif est d'abandonner les représentations fondées sur les logiques de rupture ou d'exclusion ou encore sur certaines notions comme celle de jeunes dits «incapables».

«LES ENFANTS DE KINSHASA ACCUSES DE SORCELLERIE»

Revue XXI, numéro 17, page 168



Le dessinateur Hippolyte nous emmène à Kinshasa, la capitale de la République Démocratique du Congo. Son reportage graphique révèle le sort réservé à des milliers d'enfants ac-

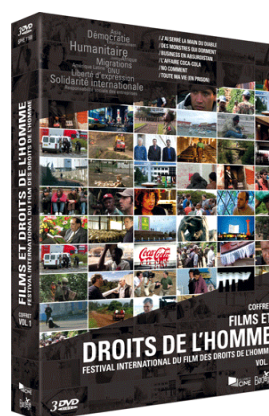
cusés de sorcellerie.

Ils sont plus de 20.000 à vivre dans les rues de Kinshasa après avoir été, pour beaucoup, accusés de sorcellerie. Ils sont jetés à la rue, car soupçonnés d'être responsables des malheurs qui frappent leur famille. Une situation due en grande partie aux «pasteurs» des églises évangéliques qui exercent un pouvoir considérable sur la population.

Depuis la chute du maréchal-président Mobutu, «le pays est dévasté, l'Etat complètement absent et la population livrée à elle-même. Le taux de chômage tourne autour de 90% et les conditions sanitaires sont terribles», explique Hippolyte.

La religion est pour beaucoup leur dernier espoir. Des églises de réveil, d'inspiration évangélique, ont par conséquent imposé leur loi. Les pasteurs, qui n'en sont pas vraiment, profitent de la crédulité de la population en faisant de faux miracles et accusant de nombreux enfants de sorcellerie.

DVD



A l'occasion des 10 ans du Festival International du Film des Droits de l'Homme de Paris, Bodega Films et Alliance Ciné s'associent pour éditer un coffret de 3 DVD regroupant 6 films marquants de l'histoire du festival.

6 films contre l'indifférence consacrés à des problématiques contemporaines, urgentes, de toutes origines, ces films dressent un panorama de la production cinématographique de documentaires engagés. Les réalisateurs donnent la parole à des hommes et des femmes habituellement mis sous silence, proposant un cinéma de combat frémissant et absolument primordial !

Le coffret DVD est disponible au 1er étage du Cinéma Le Nouveau Latina. Une co-édition Alliance Ciné et Bodega Films.

www.lenouveaulatina.com

Elaboration et préparation de La Lettre :

Brigitte Delcros

Mise en page : *Elisabeth Dehédin*

Rédaction : *Philippe Brizemur, Jean-Luc Cheyrouze,
Elisabeth Dehédin, Brigitte Delcros, Michaël Lakin,
Jean-Pierre Lazarus, Lionel Quille*

Relecture : *Jean-Claude Alt, Philippe Brizemur*

La Lettre

DE LA COMMISSION ENFANTS

Amnesty international - Commission enfants
76, boulevard de la Villette - 75940 Paris Cedex 19
Tél : 01 53 38 65 65
Ligne directe : 01 53 38 65 32 le jeudi
Fax : 01 53 38 55 00
E-mail : comenfants@amnesty.fr
<http://www.amnesty.fr/enfants>

*N.B. : Les opinions développées dans cette revue de presse sont celles des journalistes et
non forcément celles de la Commission Enfants.*